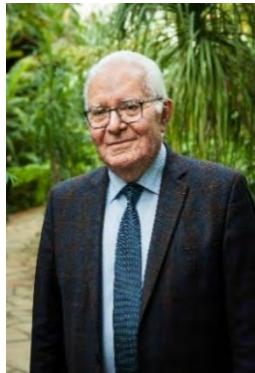




Métropole
Toulon Provence
Méditerranée

Commission Intercommunale pour l'Accessibilité
RAPPORT ANNUEL 2024

ÉDITO



L'accessibilité : une ambition partagée au service de son territoire et de ses usagers

La Commission Intercommunale pour l'Accessibilité mise en place par la Métropole Toulon Provence Méditerranée est composée de deux collèges : un collège d'élus et un collège d'associations et organismes représentant les personnes en situation de handicap, les personnes âgées et les acteurs locaux.

Espace de démocratie participative, cette Commission Intercommunale pour l'Accessibilité permet de créer les conditions d'un dialogue privilégié entre les représentants de la Métropole et ceux du monde associatif autour des thématiques d'accessibilité, de présenter les actions engagées et d'en faire la promotion auprès des publics concernés. Elle contribue également à identifier les pistes d'amélioration en matière d'accessibilité dans le cadre de nos différentes politiques publiques.

Depuis sa création en 2002, la Métropole Toulon Provence Méditerranée mène en effet une politique active et transversale en matière d'inclusion afin d'offrir à chaque citoyen, à chaque habitant un cadre de vie de qualité et le sujet de l'accessibilité constitue ainsi un enjeu majeur.

En 2024, différents projets ont à nouveau vu le jour, ils ont notamment porté sur la création et l'aménagement de places de stationnement réservées, la mise en accessibilité de traversées piétonnes et de quais bus, ainsi que l'amélioration des infrastructures de voiries existantes. La Métropole a également déployé de nombreuses initiatives afin de proposer une offre sportive, culturelle et touristique adaptée.

Ces actions concrètes recensées dans le présent rapport annuel 2024 témoignent ainsi de notre engagement à répondre aux besoins de tous les usagers partout sur le territoire métropolitain et de l'intérêt constant de la Métropole Toulon Provence Méditerranée en faveur de l'inclusion.

En lien avec les maires, nous restons en effet déterminés à poursuivre nos efforts afin de faire de notre territoire, un territoire toujours plus accessible et solidaire.

Je sais également pouvoir compter sur le dynamisme des acteurs du territoire, notamment les associations représentant les personnes en situation de handicap, les personnes âgées et les acteurs économiques et je tiens à les remercier pour leur mobilisation au sein de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité.

Jean-Pierre GIRAN

Président de Toulon Provence Méditerranée



SOMMAIRE

I.	PRÉSENTATION DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ (CIA)	4
A.	COMPOSITION	4
B.	MISSIONS.....	5
II.	DONNÉES GÉNÉRALES	7
A.	PRÉSENTATION DE LA MÉTROPOLE TOLON PROVENCE MÉDITERRANÉE	7
B.	LE CONTEXTE.....	7
III.	MISE EN ACCESSIBILITÉ DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS	9
A.	BILAN 2024 DES TRAVAUX RÉALISÉS.....	9
B.	SYNTHESE / CHIFFRES CLÉS	20
IV.	MISE EN ACCESSIBILITÉ DES TRANSPORTS COLLECTIFS	21
A.	LE SCHÉMA DIRECTEUR D'ACCESSIBILITÉ (SDA).....	22
B.	ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA DÉMARCHE	22
C.	SYNTHESE ET CHIFFRES CLÉS	23
D.	LA MAISON DE LA MOBILITÉ	25
V.	LE STATIONNEMENT EN OUVRAGE.....	26
A.	PRÉSENTATION GÉNÉRALE.....	26
B.	NOMBRE DE PARKINGS ACCESSIBLES PMR	26
C.	TYPOLOGIE D'AMÉNAGEMENTS ET ÉQUIPEMENTS	26
D.	NOMBRE DE PLACES DE STATIONNEMENT AMÉNAGÉES PMR	27
E.	BILAN 2024 DES TRAVAUX RÉALISÉS.....	28
VI.	MISE EN ACCESSIBILITÉ DES PLAGES CONCÉDÉES.....	29
A.	SIX-FOURS-LES-PLAGES	30
B.	LA SEYNE-SUR-MER.....	32
C.	SAINT-MANDRIER-SUR-MER.....	33
D.	TOULON	35
E.	LE PRADET	37
F.	CARQUEIRANNE	39
G.	HYÈRES	40
VII.	LE SENTIER DU LITTORAL	47
A.	BILAN 2024 DES TRAVAUX RÉALISÉS.....	48
B.	PERSPECTIVES 2025	49
VIII.	LE LOGEMENT	50
A.	PARC SOCIAL, LABEL LOGEMENT SERVICE PLUS TPM	50
B.	LE PARC PRIVÉ : ACCOMPAGNEMENT AU MAINTIEN À DOMICILE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « BIEN CHEZ SOI »	53
C.	BILAN 2024	54
D.	PERSPECTIVES 2025	54
IX.	MISE EN ACCESSIBILITÉ DES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (ERP)	55
X.	LES PORTS	58
A.	BILAN 2024	58
B.	PERSPECTIVES 2025	59
XI.	LA MÉTROPOLE TPM, UNE MÉTROPOLE ACCESSIBLE ET INCLUSIVE	60
A.	L'INCLUSION PAR LE SPORT	60
B.	L'INCLUSION PAR LA CULTURE	63
C.	LES ACTIONS DE L'OFFICE MÉTROPOLITAINE DE TOURISME PROVENCE MÉDITERRANÉE (OMTPM) EN FAVEUR DE L'ACCESSIBILITÉ	78
D.	L'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP	81
E.	L'ACCESSIBILITÉ AUX SERVICES MÉTROPOLITAINS	83

I. PRÉSENTATION DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ (CIA)

A. COMPOSITION

L'article L2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité est composée notamment de représentants :

- De la Métropole Toulon Provence Méditerranée.
- D'associations ou d'organismes représentant les personnes handicapées pour tous les types de handicap, notamment physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique.
- D'associations d'usagers ou d'organismes représentant les personnes âgées.
- Des acteurs économiques et d'autres usagers de la Métropole Toulon Provence Méditerranée.

La création de la CIA de la Métropole TPM et sa composition ont été approuvées par délibération du Conseil Métropolitain n°20/07/12 du 15 juillet 2020. L'arrêté n°23/94 du 15 mai 2023 nomme Monsieur Cheikh MANSOUR, Président de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité de la Métropole. L'arrêté n°21/148 du 31 décembre 2021, complété par les arrêtés du 28 novembre 2022, du 26 janvier 2023 et par celui du 19 octobre 2023 désigne l'ensemble des membres de cette instance.



1. Un collège d'élus

- CHARRETON Amaury
- ANDREOTTI Dominique
- BONNET Laurent
- GENETELLI Brigitte
- MASCARO Eric
- LEROY Philippe
- EMERIC Jean-Pierre
- PAGANELLI-ARGIOLAS Marie-Claude
- ARNAUD-GALLI Claude
- RIALLAND Valérie
- TONELLI Joël
- BALDACCHINO Gilles

2. Un collège d'associations ou d'organismes

- Les associations représentant les personnes en situation de handicap :
 - Hyères Handibasket
 - UMANE Var
 - Pôle d'Appui et de Ressources pour l'Inclusion Handicap du Var (PARIH 83)
 - Association Pour Adultes Et Jeunes Handicapés (A.P.A.J.H)
 - Union Régionale des Associations de Parents d'Enfants Déficients Auditifs de la Région PACA (URAPEDA SUD)
 - Délégation du Var Chiens Guides d'Aveugles PACA-Corse
 - Trisomie 21 Côte d'Azur
- Les associations représentant les personnes âgées :
 - DELTA REVIE 83
- Les acteurs locaux :
 - Handitoit Provence
 - RD Toulon Provence Méditerranée (RDTPM)
 - Erilia, bailleur social
- Les usagers :
 - Consommation Logement Cadre De Vie (CLCV)



B. MISSIONS

Les missions de la CIA sont définies par l'article L2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales. La commission, avec le soutien et l'appui des services de la collectivité, entérine et valide :

- Le recensement des logements accessibles.
- La mise à jour par voie électronique de la liste des Établissements Recevant du Public (ERP) accessibles ou en cours d'accessibilité.

Par ailleurs, elle se charge :

- D'établir un rapport annuel sur l'état d'accessibilité, de le présenter en Conseil Métropolitain et de le communiquer aux partenaires concernés (Préfet du département du Var, Président du Conseil Départemental, au Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie, aux directions et aux services de la Métropole Toulon Provence Méditerranée).
- D'animer la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité et les différents temps de rencontres préparatoires.
- De faire toutes propositions utiles permettant d'améliorer la mise en accessibilité de l'existant.
- De veiller à la cohérence des constats que dressent les Commissions Communales pour l'Accessibilité créées au sein des communes membres de la Métropole, lorsqu'elles existent.

Son rôle est consultatif et elle ne dispose pas elle-même de pouvoir de décision. Elle peut être sollicitée pour ses connaissances et son expertise lors de l'élaboration de schémas directeurs et plans de mise en accessibilité.



II. DONNÉES GÉNÉRALES

A. PRÉSENTATION DE LA MÉTROPOLE TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE

La Métropole compte 455 118 habitants (population légale totale au 1^{er} janvier 2025) pour un territoire d'une superficie de 36 654 hectares dont 200 km de littoral incluant les îles d'Hyères. Treizième métropole en termes de population, elle est composée de douze communes :

- Carqueiranne
- La Crau
- La Garde
- Hyères
- Ollioules
- Le Pradet
- Le Revest-les-Eaux
- Saint-Mandrier-sur-Mer
- La Seyne-sur-Mer
- Six-Fours-les-Plages
- Toulon
- La Valette-du-Var

B. LE CONTEXTE

1. *Cadre réglementaire*

La loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap a créé une nouvelle dynamique en faveur de l'accessibilité de tous à tout et a affirmé le principe de l'accessibilité universelle autour de deux axes :

- L'accessibilité de tous en prenant en compte tous les handicaps.
- L'accessibilité à tout en développant le traitement de la chaîne de déplacement dans sa continuité (depuis la voirie jusqu'au cadre bâti en passant par les transports) et son intégralité.

Ces principes doivent permettre l'autonomie de déplacement de toute personne qui, à un moment de sa vie, éprouve une gêne du fait d'une incapacité permanente (handicap moteur, cognitif, ...) ou temporaire (accident, grossesse...) ou de circonstances extérieures (poussettes, accompagnement d'enfants en bas âge) et favorisent ainsi la qualité du vivre ensemble.

Au sens de la loi, constitue un handicap toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive, d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant.

La loi n°2009-526 précisée par la loi n°2014-789 du 10 juillet 2014 pose le principe selon lequel un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) compétent en matière de transport ou d'aménagement de l'espace, dès lors qu'il regroupe 5000 habitants et plus, a l'obligation de créer une Commission Intercommunale pour l'Accessibilité.

Ainsi, la création de la CIA de la Métropole TPM et sa composition ont été approuvées par délibération du Conseil Métropolitain n°20/07/12 du 15 juillet 2020.

2. Contexte local : rappel des compétences transférées

Conformément aux dispositions de la Loi MAPTAM (Modernisation de APTI'Action Publique Territoriale et de A'L'Affirmation des MMétropoles) du 27 janvier 2014, la Métropole a été constituée au 1^{er} janvier 2018. Cette transformation de la Communauté d'agglomération en Métropole s'est appuyée sur un transfert de compétences étendu, les réflexions engagées avec les communes ayant permis une certaine cohérence dans les transferts.

Ce sont donc tous les éléments constitutifs de la chaîne de déplacement (la voirie et ses éléments indissociables que sont l'éclairage public, la signalisation, les délaissés de voirie, mais aussi les plages, les parkings et le stationnement, les espaces naturels sensibles) qui ont pu être intégrés au patrimoine métropolitain, facilitant ainsi les programmations d'amélioration de l'espace public dans son ensemble et permettant une réflexion globale sur les cheminements.

La Métropole, à l'issue d'une année de gestion déléguée, a absorbé les compétences communales en gestion directe au 1^{er} janvier 2019.

L'année 2024 sera l'objet du présent rapport, celui-ci a été présenté dans le cadre de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité en date du 19 novembre 2025.

III. MISE EN ACCESSIBILITÉ DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS



A. BILAN 2024 DES TRAVAUX RÉALISÉS

L'accessibilité des espaces publics est un enjeu majeur pour garantir une mobilité inclusive et sécurisée pour tous les citoyens. Dans ce cadre, les 12 antennes métropolitaines ainsi que la Direction Générale des Services Techniques (DGST) jouent un rôle essentiel en menant divers travaux de voirie visant à améliorer l'accessibilité et la qualité de vie des personnes en situation de handicap.

Ces interventions comprennent la création et l'aménagement de places de stationnement réservées, la mise en accessibilité des traversées piétonnes pour faciliter les déplacements, ainsi que l'amélioration des infrastructures de voiries existantes.

Ces actions concrètes témoignent de l'engagement de la Métropole à répondre aux besoins de tous les usagers et à rendre l'espace public plus accueillant et sécurisé, en s'inscrivant dans une dynamique de développement urbain durable et équitable.

1. Hyères

- Création de places de stationnement PMR : 5
 - Parking de la maison Bonvicini : 1
 - Avenue Eugénie : 2
 - Place République : 2
- Mise en accessibilité de traversées (abaissés de trottoirs et passages piétons) : 28
 - Rue Casteuil : 1
 - Route de Toulon : 4
 - Boulevard Chateaubriand : 10
 - Boulevard Orient : 13

- Voiries existantes rendues accessibles :
 - Rue de la Gare
 - Rue de l'Orangerie
 - Place Bourgneuf
 - Route de Toulon
 - Allée des Tennis
 - Chevalier Paul
 - Boulevard Chateaubriand
 - Boulevard Orient
- Nouvelles réalisations aménagées PMR :
 - Chemin de l'Ermitage : 1
 - Plaine de Bouisson : 1
 - Rue Jean Moulin : 1
- Feux tricolores équipés de boitiers sonores : 27

Aménagement Chevalier Paul



Aménagement Allée des tennis



2. Carqueiranne

- Création de places de stationnement PMR : 7
 - Parking Libération : 4 existantes 1 créée
 - Parking Arcades Fleuries : 2
- 567 places de stationnement dont 52 places PMR (9,20%)
- Mise en accessibilité de traversées (abaissés de trottoirs et passages piétons) : 5
 - Chemin des Hameau : 1
 - Chemin des Écoliers : 1
 - Allée des Grandes Vignes : 1
 - Avenue Jean Jaurès Ouest : 1
 - Montée des Roubauds : 1

- Travaux afin d'améliorer l'accessibilité sur des voiries existantes :
 - Avenue Gounod et Avenue Wagner : réfection trottoirs (largeur)
 - Rue Victor Peyron : réfection trottoirs (largeur)
 - Chemin des vieux Roubauds : continuité piétonne accessible
 - Chemin du Petit lac : continuité piétonne accessible
 - Chemin des Écoliers : trottoirs aux normes PMR
 - Chemin du Hameau : trottoirs aux normes PMR
 - Avenue Elie Gautier : Esplanade aménagée accessible / platelage du port

Aménagement Chemin du Hameau



Aménagement Rue Victor Peyron



3. La Crau

- Création de places de stationnement PMR : 4
 - Chemin des Cougourdons : 1
 - Chemin de l'Ubac : 1
 - Rue des Ormes : 1
 - Rue des Hesperides : 1
- 1610 places de stationnement dont 43 places PMR (2,67%)
- Mise en accessibilité de traversées (abaissés de trottoirs et passages piétons) : 9
 - Chemin des Cougourdons : 3
 - Chemin de l'Ubac : 3
 - Chemin des Tassys : 2
 - Rue de la Noria : 1

- Travaux afin d'améliorer l'accessibilité sur des voiries existantes :
 - Chemin des Cougourdons
 - Chemin de l'Ubac
 - Chemin des Tassys

4. *La Garde*

- Création de places de stationnement PMR : 2
 - Avenue Bartolini : 1
 - Parking Chabot : 1
- 1255 places de stationnement dont 52 places PMR (9,20%)
- Mise en accessibilité de traversées (abaissés de trottoirs et passages piétons) :
 - Avenue du 8 mai 1945 : création d'un giratoire
 - Avenue Abel Gance : création d'un trottoir
 - Avenue Bartolini : requalification d'une partie de l'avenue
 - Boulevard Bourgarel : réfection du boulevard

Aménagement parking Chabot



Aménagement Boulevard Bourgarel



5. Le Pradet

- Création de places de stationnement PMR : 1
 - Parking Mangot : 1
- 1250 places de stationnement dont 65 places PMR
- Mise en accessibilité de traversées (abaissés de trottoirs et création d'un passage piéton) : 6
 - Rue Alphonse Laveran : 2
 - Rue Eugène Fromentin : 2
 - Rue Charles de Foucauld : 2
- Création d'accessibilité quai bus :
 - Avenue Gabriel Péri (entre n°143/161) : 2
 - Boulevard Jean Jaurès (en face n°26) : 1

Aménagement Boulevard Jean Jaurès



Aménagement Parking Mangot

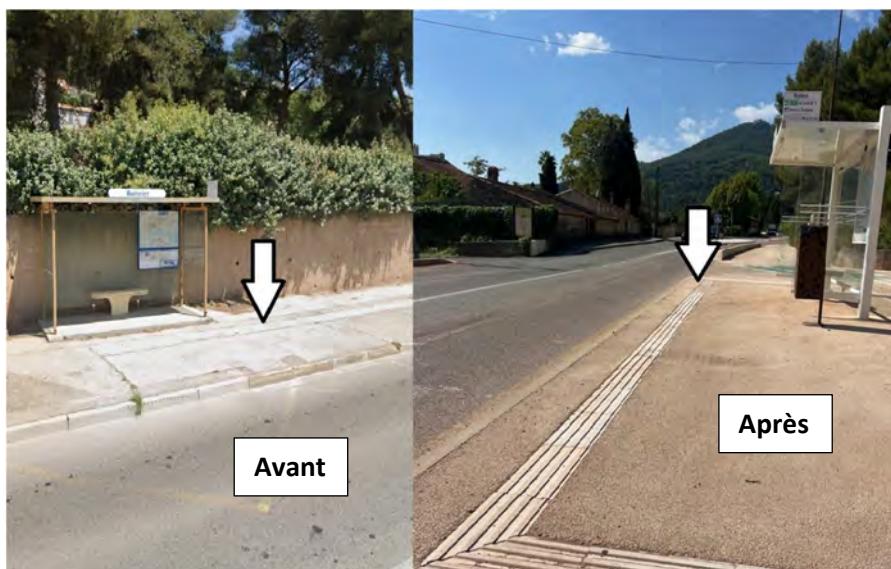


6. La Valette-du-Var

- Création de places de stationnement PMR : 2
 - Avenue Aristide Briand : 2
- 1678 places de stationnements dont 162 places PMR (9,65%)
- Mise en accessibilité de traversées (abaissés de trottoirs et passages piétons) : 10
 - Avenue Aristide Briand : 4 trottoirs aménagés et 2 feux rendus accessibles
 - Avenue Docteur Jean : 2 trottoirs aménagés
 - Route de Tourris : 1 trottoir aménagé
 - Départementale 46 : 3 trottoirs aménagés et 1 feu rendu accessible

- Nouvelles réalisations aménagées PMR :
 - Avenue Aristide Briand
 - Avenue Docteur Jean : création voie partagée + PMR
 - Route de Tourris : création cheminement piéton
 - Départementale 46 : création piste verte
- Création fond de bateau : 8
 - Avenue Louis Imbert : 1
 - Docteur Trémolières : 2
 - Avenue Amiral Orosco : 1
 - Avenue de la Coupiane : 2
 - Avenue de Saint Claire : 1
 - Avenue 9^{ème} DIC : 1

Aménagement D46



Aménagement Avenue Aristide Briand



7. Toulon / Le Revest-les-Eaux

- Création de places de stationnement PMR : 32
 - Rue Amiral Emeriau au n°206 : 1
 - Boulevard Léon Bourgeois face au n°159 : 1
 - Rue Edouard Branly face au n°290 : 1
 - Avenue Philippe Lebon au droit au n°68 : 1
 - Route de Plaisance face au n°98 : 1
 - Corniche Marius Escartefigue au n°3139 : 1
 - Avenue Joseph-Louis Ortolan au n°746 : 1
 - Avenue Regrutto côté sud du parking : 1
 - Passage du gymnase face à l'entrée de l'immeuble l'Albâtre : 2
 - Avenue du Pré Fauchier au n°121 : 2
 - Rue Claude Bernard au n°9 : 2
 - Chemin du Banier face au n°5 : 1
 - Rue Murat au n°133 : 1
 - Rue Pierre Duhem face au n°81 : 1
 - Rue Sous-Lieutenant Friggeri côté Nord au droit de l'accès au jardin public : 2
 - Avenue Louis Bleriot au niveau du club de l'USAM : 1
 - Rue Antoine Watteau : 1
 - Chemin de la Poudrière : 2
 - Avenue de la Victoire : 6
 - Bidouré 2 : 1
 - Chalucet 3 : 2
- 2086 places de stationnement dont 95 places PMR (4,55%)
- Mise en accessibilité de traversées (abaissés de trottoirs et passages piétons) : 68
 - Chemin de Rigoumel : 1
 - Boulevard Henri Fabre (n°107) : 1
 - Avenue Marceau : 1
 - École Nardi : 1
 - Rue Antoine Watteau : 2
 - Avenue Pierre Loti : 2
 - Avenue Amiral Aube : 1
 - Avenue de l'Infanterie de Marine : 6
 - Porte des Oliviers : 7
 - Boulevard Gues : 7
 - Chemin de la Poudrière : 7
 - Avenue de la Victoire : 13
 - Bidouré 2 : 11
 - Chalucet 3 : 8
- Travaux afin d'améliorer l'accessibilité sur des voiries existantes :
 - Chemin de Rigoumel
 - Boulevard Henri Fabre (n°107)
 - Boulevard Docteur Cunéo
 - Square Forno

- Villa l'Orient
- Rue Antoine Watteau
- Place Duperré
- Avenue Amiral Aube
- Avenue de l'Infanterie de Marine
- Porte des Oliviers
- Avenue des Moulins
- Boulevard Gues
- Impasse de la Résistance
- Arrêts bus Strasbourg Nord / Vauban Sud
- Chemin de la Poudrière
- Avenue de la Victoire
- Bidoure 2
- Chalucet 3
- Accessibilité quais bus :
- Avenue Henri Barbusse - arrêt Observatoire
- Avenue Général Gouraud - arrêt Tranchée Sud
- Avenue Général Weyrand - arrêt Malon Nord
- Avenue du 15^{ème} corps - arrêt Bidouré Nord
- Avenue Maréchal Joffre - arrêt Regimbaud Sud
- Carrefours à feux équipés de boitiers sonores : 483

Aménagement Avenue des Meuniers



Aménagement Rue Vauquelin

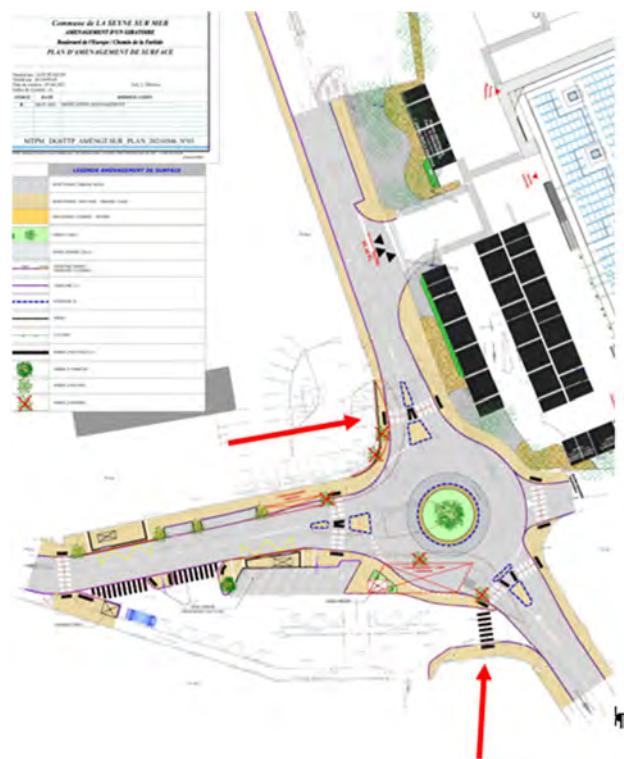


8. La Seyne-sur-Mer

- Création de places de stationnement PMR : 10
 - Rue Camille Pelletan : 1
 - Avenue Marcel Pagnol : 2
 - Avenue Gérard Philippe : 1
 - Avenue Pierre Curie : 1
 - Impasse La Provençale : 1
 - Chemin de l'Evescat : 1
 - Avenue Fernand Léger : 1
 - Avenue Jean Jues : 1
 - Boulevard de l'Europe : 1
- 1600 places de stationnement dont 150 places PMR (9,37%)
- Opérations d'entretien des places PMR : 9
 - Plage de Fabrègas : marquage au sol 1 place PMR
 - Avenue Gambetta : panneau PMR
 - Rond-point Kennedy : marquage au sol 1 place PMR et logo
 - Rond-point Sauvet : panneau PMR
 - Rue Renaudel : marquage au sol 3 places PMR
 - Avenue Saint Georges : marquage au sol 1 place PMR
 - Chemin du Vieux Reynier : marquage au sol logo PMR
- Création fonds de bateau :
 - Quai Hoche : 1
- Mise en accessibilité (feux / carrefours et traversées existantes)
 - Rue Curet : abaissé de trottoir et passage piéton
 - Carrefour Intermarché, Avenue Salvatore Allende : 2 feux rendus accessibles et 2 traversées
 - Boulevard de l'Europe : 1 feu rendu accessible et 7 abaissés de trottoir + création d'un giratoire
- Conformité de passages piétons (pose et entretien de potelets PMR en régie)
 - Avenue Saint Georges : 16 potelets PMR
 - Avenue Pierre Curie : 4 potelets PMR
 - Avenue Garibaldi : 2 potelets PMR

- Rue Pierre Fraysse angle Allées Maurice Blanc : 2 potelets PMR
- Rue Arthur Rimbaud : 4 potelets PMR
- Carrefours à feux équipés de boitiers sonores : 45

Aménagement Boulevard de l'Europe



9. Six-Fours-les-Plages

- Création de places de stationnement PMR : 5
 - Avenue du LEP : 2
 - Place de la Cauquière : 3
- Mise en accessibilité de traversées (abaissé de trottoirs et passage piétons) : 19
 - Rue Allègre : 2
 - Avenue de la Calade : création d'un passage protégé
 - Rue de la Colline : 2 et création d'un quai bus PMR
 - Rue Estève-Bas : 1
 - Montée du Fort : 2
 - Avenue du LEP : 3
 - Rue du lotissement Saint Yves : 5
 - Place de la Cauquière : 3
- Travaux afin d'améliorer les voiries existantes :
 - Rue Allègre
 - Rue de la Colline
 - Rue Estève-Bas
 - Montée du Fort
 - Traverse des hoirs
 - Avenue du LEP
 - Rue du lotissement Saint Yves
 - Place de la Cauquière

Aménagement Avenue du LEP

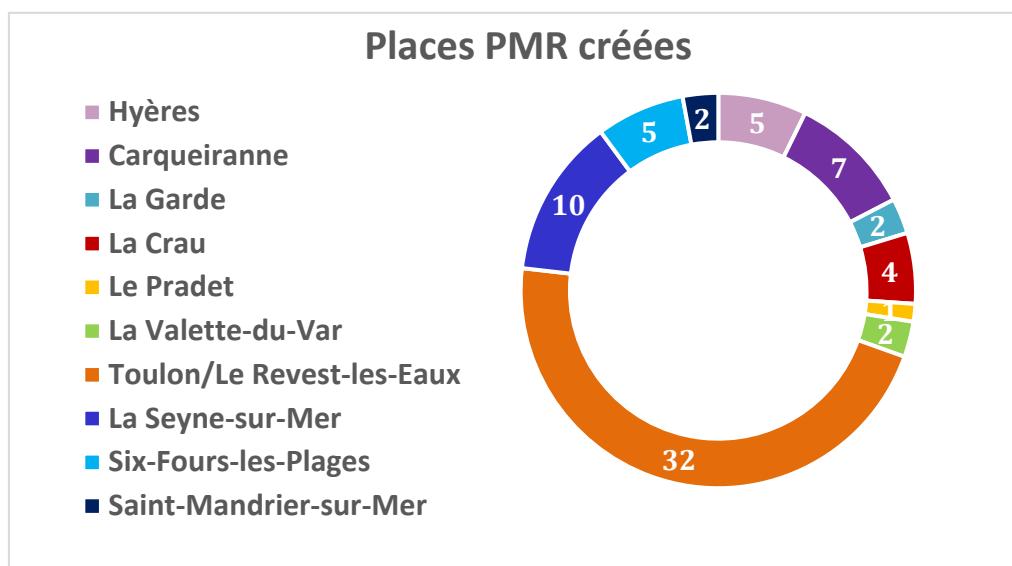


10. Saint-Mandrier-sur-Mer

- Création de places de stationnement PMR : 2
 - Avenue des romarins : 2
- Mise en accessibilité de traversées (abaissé de trottoirs et passage piétons) : 18
 - 12 nouvelles traversées au sein du village
 - 6 nouvelles traversées à Pin Rolland

B. SYNTHÈSE / CHIFFRES CLÉS

- 70 places PMR créés en 2024 sur l'ensemble de la voirie métropolitaine
- 184 traversées rendues accessibles sur l'ensemble de la Métropole
- Nature des travaux réalisés :
 - Création et entretien des places PMR
 - Abaissement de trottoirs, création de traversées sécurisées
 - Création de fonds de bateaux
 - Réfection de voiries existantes aux normes PMR
 - Amélioration / mise en accessibilité des quais bus



	Création de places de stationnement PMR	Mise en accessibilité de traversées
Hyères	5	28
Carqueiranne	7	5
La Crau	4	9
La Garde	2	4
Le Pradet	1	6
La Valette-du-Var	2	13
Toulon / Le Revest-les-Eaux	32	68
La Seyne-sur-Mer	10	14
Six-Fours-les-Plages	5	19
Saint-Mandrier-sur-Mer	2	18
	70	184

IV. MISE EN ACCESSIBILITÉ DES TRANSPORTS COLLECTIFS



Faciliter la vie pratique des personnes en situation de handicap ainsi que celle de leur entourage est une démarche dans laquelle la Métropole s'est engagée depuis sa création en 2002.

Elle vise à permettre une jouissance pleine et entière de la qualité de citoyen sur son territoire et d'améliorer en permanence la sécurité et l'autonomie dans les déplacements intra-muros, ainsi que l'accès aux espaces publics.

En sa qualité d'Autorité Organisatrice de la Mobilité, la Métropole organise le réseau de transports en commun sur son territoire (plus de 30 millions de voyages pour plus de 12 millions de kilomètres par an).

La Métropole a instauré une politique dynamique de mise en accessibilité des points d'arrêts terrestres et maritimes conjointement à l'acquisition de matériels roulants et navigants accessibles.

Un service particulier de transport pour les Personnes à Mobilité Réduite a été développé et l'engagement d'accompagner les communes financièrement sous la forme de fonds de concours à la mise en accessibilité des arrêts de bus existants permet la continuité de cette dynamique engagée depuis plusieurs années.

Par ailleurs, dans le cadre des dispositions de la loi du 5 août 2015, la Métropole s'est engagée dans une programmation pluriannuelle pour la réalisation de travaux de mise en accessibilité des arrêts de bus prioritaires.

Enfin, dans le cadre de l'approbation du Plan de Déplacements Urbains par le Conseil Communautaire lors de sa séance du 16 décembre 2016, la Métropole a programmé, pour les dix années à venir, une série d'actions visant à améliorer encore le quotidien de chacun dans ses déplacements. La « Charte de mise en accessibilité des arrêts de bus » est un outil qui se veut pragmatique pour traduire efficacement cette volonté sur le terrain par des réponses pertinentes aux questions pratiques.

A. LE SCHÉMA DIRECTEUR D'ACCESSIBILITÉ (SDA)

Le transport constitue l'un des maillons essentiels de la chaîne de déplacement et a fait l'objet d'une attention particulière dans le cadre de la loi du 11 février 2005 avec l'obligation de planifier (au travers des Schémas Directeurs d'Accessibilité - SDA) et d'assurer la mise en accessibilité de la totalité des services de transport dans un délai de dix ans.

Malgré les efforts déployés par les acteurs du transport et notamment les autorités organisatrices, les objectifs fixés par la loi n'ont pas pu être atteints avant le 13 février 2015. Aussi, la loi du 11 février 2005 a été modifiée par l'ordonnance du 26 septembre 2014 qui donne la possibilité aux AOT (Autorité Organisatrice de Transport) de poursuivre la mise en accessibilité de leurs réseaux en toute légalité en élaborant un Schéma Directeur d'Accessibilité.

La Métropole Toulon Provence Méditerranée a approuvé par délibération du 18 juin 2015 le Schéma Directeur d'Accessibilité - agenda d'accessibilité programmé pour la mise en accessibilité du transport public de voyageurs.

Le Schéma Directeur d'Accessibilité (SDA) a été réalisé dans sa totalité.

La Métropole Toulon Provence Méditerranée est Autorité Organisatrice de la Mobilité Urbaine sur le territoire de l'ensemble des 12 communes. Par contrat entré en vigueur le 1^{er} mai 2023 et prenant fin le 30 avril 2029, la Métropole Toulon Provence Méditerranée a délégué à la société dédiée RDTPM l'exploitation du transport urbain de personnes, hors liaison maritime vers les îles d'Or.

B. ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA DÉMARCHE

→ Sur le territoire métropolitain, on compte :

- 135 lignes au total dont :
 - 64 lignes terrestres : 48 lignes régulières et 16 transports à la demande.
 - 9 lignes maritimes : 3 lignes régulières transrade et 6 lignes pour la desserte des îles d'Or.
 - 1 ligne aérienne avec le téléphérique.
 - 8 lignes prolongées de nuit.
 - 4 lignes base navale dont 1 transport à la demande.
 - 48 services scolaires.
 - 1 service spécifique de substitution de transport pour les Personnes à Mobilité Réduite.
 - 2236 points d'arrêt au total (transports urbains, scolaires, appel bus) dont 960 points d'arrêt rendus accessibles soit 42,93%.
 - 347 matériels roulant par service de transport : transport scolaires, transport PMR, transport Urbains / 100% est accessible.
 - 3 pôles d'échange : pôle échange Ste Musse, gare de la Garde, gare routière de Toulon.
 - 3 parcs relais existants - Porte d'Ollioules et de Toulon, Brunet et Tamaris.
- 38220 voyageurs en transport de Personnes à Mobilité Réduite (PMR).

→ Sur le territoire, il existe un registre de dépôt de plainte (Déléguataire Service Public)

- Sur l'ensemble du réseau, 4551 doléances ont été enregistrées sur tous les sujets.
- Nature des plaintes : respect de l'horaire - respect de l'arrêt - attitude conducteur ou marin - sécurité-travaux - nuisances sonores - offre supplémentaire - agence (envoi des cartes) - contestation PV - billettique monétique.

→ Parce que les transports en commun doivent être accessibles à tous, la Métropole TPM mène une politique volontariste en faveur des personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite et œuvre chaque jour pour rendre son réseau plus accessible avec :

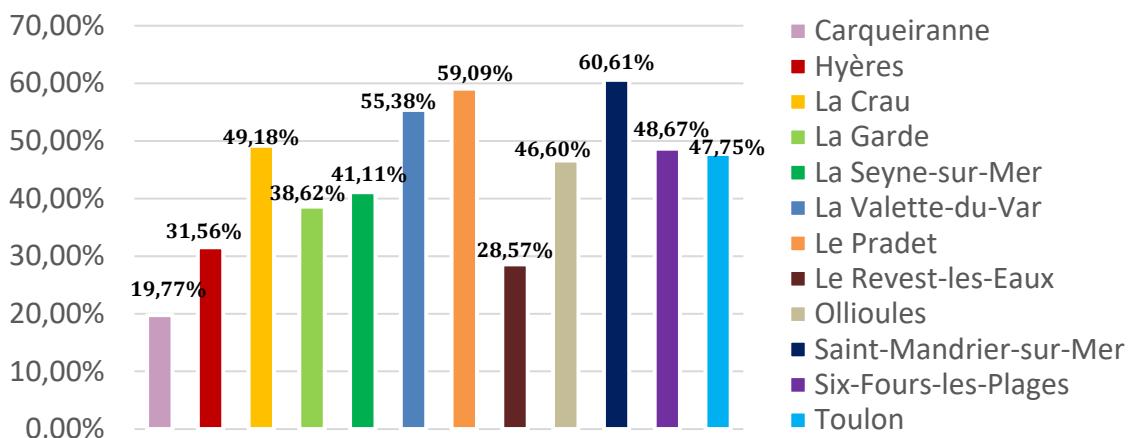
- Le service pour Personnes à Mobilité Réduite : c'est un service collectif qui vient en complément des lignes régulières et fonctionne sur accréditation et réservation.
- Ce service est réservé au public majeur en situation de handicap résidant sur l'une des 12 communes de Toulon Provence Méditerranée.
- Le parc PMR compte douze minibus qui sont spécifiquement aménagés pour le transport des fauteuils roulants, avec du personnel qualifié.
- « Mon guide accessibilité » a également été créé en collaboration avec l'association UMANE, ce guide est labellisé FALC (Facile à Lire et à Comprendre), il est disponible dans les accueils commerciaux, les offices de tourisme et dans les mairies du territoire.



C. SYNTHÈSE ET CHIFFRES CLÉS

- 135 lignes proposées aux usagers métropolitains grâce à 347 matériels roulants.
- 100% des véhicules accessibles.
- 2236 arrêts de bus au total sur le territoire métropolitain.
- 960 arrêts accessibles (42,93%).
- Mise en accessibilité de 40 arrêts de bus en 2024.
- Un service spécifique de substitution de Transport pour les Personnes à Mobilité Réduite : 12 minibus.

Pourcentage arrêts bus accessibles



Commune	Total arrêts de bus	Nombre arrêts bus accessibles après réalisation arrêts Année 2023	Nombre arrêts bus accessibles après réalisation arrêts Année 2024	% arrêts bus accessibles après réalisation programme en cours	Réalisé en 2024	Programmation 2025 en cours
Carqueiranne	86	17	17	19,77%	0	3
Hyères	339	101	107	31,56%	6	27
La Crau	122	56	60	49,18%	4	12
La Garde	189	69	73	38,62%	4	22
La Seyne-sur-Mer	270	110	111	41,11%	1	14
La Valette-du-Var	130	64	72	55,38%	8	17
Le Pradet	44	23	26	59,09%	3	9
Le Revest-les-Eaux	49	13	14	28,57%	1	2
Ollioules	103	44	48	46,60%	4	9
Saint-Mandrier-sur-Mer	33	20	20	60,61%	0	9
Six-Fours-les-Plages	150	71	73	48,67%	2	12
Toulon	710	332	339	47,75%	7	36
Sanary-sur-Mer (hors Métropole TPM)	10*					
La Farlède (hors Métropole TPM)	1*					
TOTAL	2236	920	960	42,07%	40	172

* Dix arrêts de bus ont été créés et mutualisés avec la commune de Sanary-sur-Mer afin de prolonger la ligne de bus 72 qui se rend jusqu'à la Gare d'Ollioules Sanary. Sur la commune de la Farlède, un arrêt a été mutualisé afin de créer le terminus « Cap Vert » de la ligne 191.

→ Quelques exemples de mises en accessibilité réalisées

Six-Fours-les-Plages - Point d'arrêt Bonnegrâce



Toulon - Point d'arrêt Malon



D. LA MAISON DE LA MOBILITÉ

La Maison de la Mobilité TPM est un guichet unique dédié à la mobilité. Elle a pour objectif de centraliser l'information, l'orientation et l'accompagnement des usagers en matière de déplacements sur le territoire. Facilement accessible à pied depuis la gare de Toulon, la Maison de la Mobilité est située en centre-ville et proche de plusieurs lignes de transport en commun et d'aménagements cyclables.

→ Les actions menées en faveur de l'inclusion

- Conseil en mobilité et accueil commercial du réseau Mistral au sein de la Maison de la Mobilité, dont prise en charge des tarifications et services spécifiques pour les Personnes à Mobilité Réduite.
- Organisation d'ateliers mobilité à destination de demandeurs d'emploi porteurs de handicap, en collaboration avec la structure SAPHIR.
- Action de sensibilisation à l'usage des modes doux accessibles aux PMR : semaine de la mobilité TPM, « Faites du vélo ! ».

→ Perspectives 2025

- Reconduction des actions menées sur l'année 2024.

V. LE STATIONNEMENT EN OUVRAGE

A. PRÉSENTATION GÉNÉRALE

→ Liste des parkings au 31 décembre 2024 :

- **TOULON : Délégation de Service Public exploitation par Q-Park**

- Delaune (Pont du Las)
- Liberté
- Gare Albert 1^{er}
- Place d'Armes
- Peiresc
- Lafayette
- Italie
- Mayol
- Faculté
- Colibri
- Parking Zénith-Préfecture

- **HYÈRES : Délégation de Service Public exploitation par INDIGO**

- Clémenceau
- Gambetta
- Casino

- **HYÈRES : exploitation en régie (repris en régie depuis le 1^{er} janvier 2022)**

- Tour Fondu (parking en enclos)

- **LA SEYNE-SUR-MER : exploitation en régie**

- Martini

- **SIX-FOURS-LES-PLAGES : exploitation en régie**

- Hôtel de Ville
- Tassigny
- Frégate (parking en enclos)
- Rayon de Soleil (parking en enclos)
- Citadelle (parking en enclos)

B. NOMBRE DE PARKINGS ACCESSIBLES PMR

- **En régie** : 7 sur 7
- **En délégation** : 13 sur 14 (le parking Delaune à Toulon est sous dérogation pour cause de contraintes techniques)

C. TYPOLOGIE D'AMÉNAGEMENTS ET ÉQUIPEMENTS

→ **Ascenseurs** :

- Parkings en régie : deux ascenseurs au parking Martini à La Seyne-sur-Mer.

- Parkings en DSP à Toulon (Q-Park), dix ascenseurs : deux à Mayol, deux à la gare et un Place d'Armes, Liberté, Porte d'Italie, Peiresc, Lafayette, Facultés.
- Parking en DSP à Hyères (INDIGO), quatre ascenseurs : deux au Casino, un à Gambetta et Clemenceau.

→ **Cheminements piétons, bandes podotactiles :**

- Ils sont complets au sein de 9 parkings sur 10 DSP à Toulon dans le cadre des travaux concessifs.
- Ils sont existants sur les parkings en DSP à Hyères. Ils sont à améliorer sur les parkings en régie (parking Citadelle).

D. NOMBRE DE PLACES DE STATIONNEMENT AMÉNAGÉES PMR

→ **Parkings en DSP :**

- Toulon : 131 places sont aménagées PMR sur 10 parkings (le parking Delaune n'est pas PMR par dérogation).
- Hyères centre-ville : 27 places sont aménagées PMR sur les 3 parkings.

→ **Parkings en régie :**

- La Seyne-sur-Mer : 10 places / Martini.
- Six-Fours-les-Plages : 2 places Tassigny, 3 places Hôtel de ville, 2 places Frégate, 1 place Rayon de Soleil, 2 places Citadelle.
- Hyères Tour Fondue : 4 places aménagées PMR sur les 3 parkings.

→ **Les espaces d'attente sécurisés sont réalisés dans l'ensemble des parkings en DSP de Toulon et sont équipés d'un ou plusieurs ascenseurs en ayant le besoin (par niveau).**

→ **La verbalisation relève du pouvoir de police du Maire :** si les places sont occupées par des personnes valides, il convient de prévenir les forces de l'ordre pour verbalisation. Les agents sont sensibilisés et font appel aux forces de l'ordre lorsque nécessaire. L'intervention relevant de la disponibilité des forces de l'ordre.

→ **La loi n°2015-300 du 18 mars 2015 visant à faciliter le stationnement des personnes en situation de handicap titulaires de la carte de stationnement :**

- Ces personnes ou les accompagnants peuvent utiliser gratuitement et sans limitation de durée toutes les places de stationnement ouvertes au public et plus seulement les places réservées matérialisées par une signalétique spécifique.

→ **À noter :**

- Si elles le souhaitent, les autorités compétentes en matière de stationnement pourront fixer une durée maximale de stationnement qui ne devra pas être inférieure à douze heures.
- Une exception : les titulaires de la carte de stationnement pourront être soumis au paiement d'une redevance pour se garer dans les parcs de stationnement munis de bornes d'entrée et de sortie accessibles aux personnes handicapées depuis leur véhicule.

Parking	Lieu	Type	Nombre de places	Nombre de niveaux	Gestion	Nombre places PMR
Martini	La-Seyne-sur-Mer	Silo	420	5	Régie directe	10
Hôtel de ville	Six-Fours-les-Plages	Semi-Enterré	152	1	Régie directe	7
Tassigny	Six-Fours-les-Plages	Semi-Enterré	101	1	Régie directe	4
Frégate	Six-Fours-les-Plages	Aérien	78	Surface	Régie directe	5
Rayon de Soleil	Six-Fours-les-Plages	Aérien	35	Surface	Régie directe	3
Citadelle	Six-Fours-les-Plages	Aérien	129	Surface	Régie directe	4
Tour fondu	Hyères	Aérien	670	Surface	Régie directe	4

Colibri	Toulon	Silo	425	R-1 + 5	DSP	9
Delaune	Toulon	Enterré	476	1	DSP	Dérogation
Facultés	Toulon	Enterré	943	3	DSP	20
Gare	Toulon	Enterré	318	4	DSP	7
Lafayette	Toulon	Enterré	411	2	DSP	8
Liberté	Toulon	Enterré	668	3	DSP	14
Mayol	Toulon	Enterré	1304	5	DSP	23
Peiresc	Toulon	Enterré	538	3	DSP	10
Place d'Armes	Toulon	Enterré	63	2	DSP	13
Porte d'Italie	Toulon	Enterré	572	2	DSP	12
Zénith-Préfecture	Toulon	Silo	667	5	DSP	15

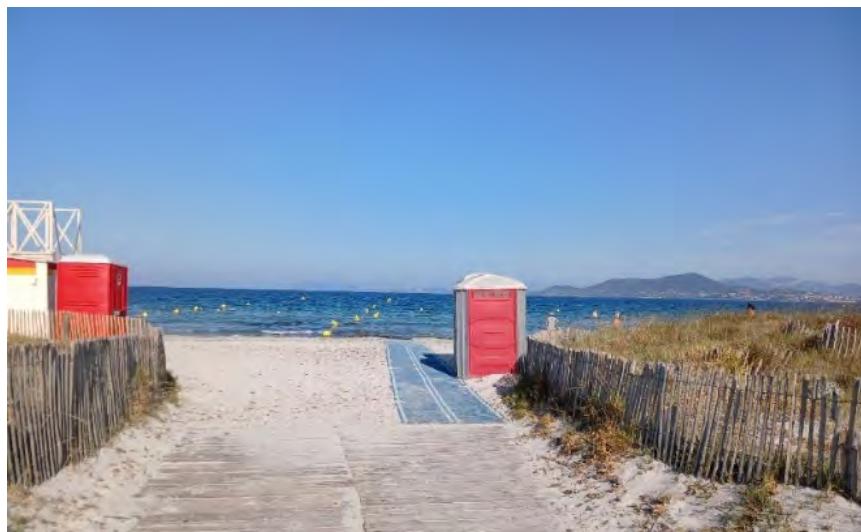
Gambetta	Hyères	Silo	443	3	DSP	9
Clémenceau	Hyères	Enterré	417	4	DSP	9
Casino	Hyères	Enterré	435	3	DSP	9

E. BILAN 2024 DES TRAVAUX RÉALISÉS

- Travaux de livraison du parking Silo Loubière à Toulon : mise en exploitation attendue en 2025 avec **145 places publiques dont 4 places sont aménagées PMR**, sur 2 niveaux.

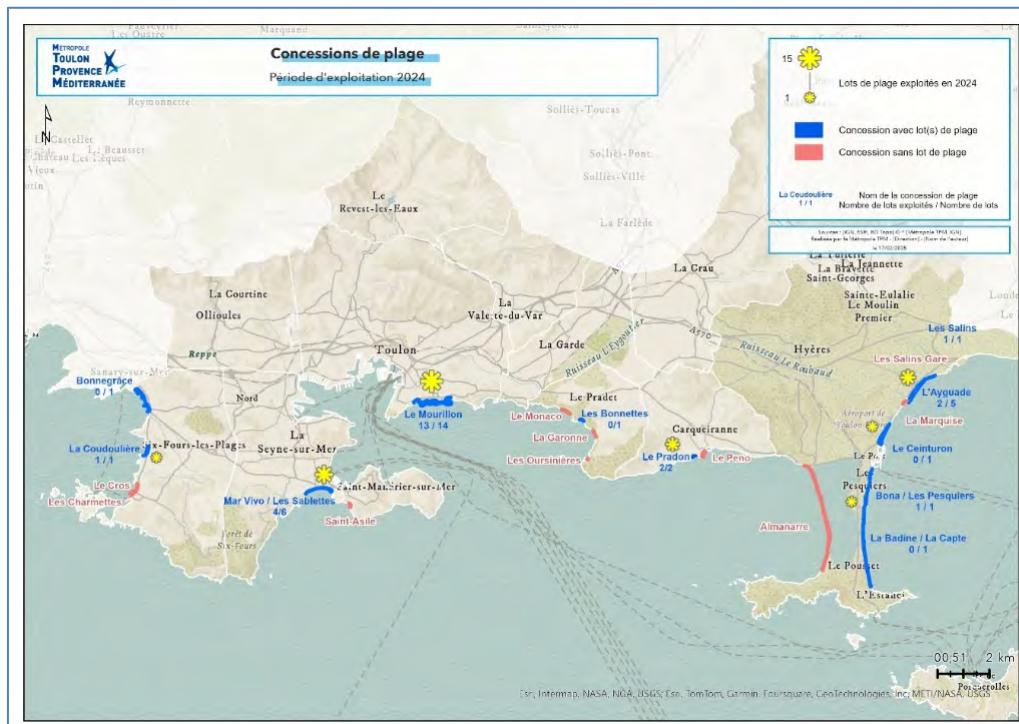


VI. MISE EN ACCESSIBILITÉ DES PLAGES CONCÉDÉES



En 2024, la Métropole TPM comptait 21 concessions de plage réparties sur 7 Communes littorales : Six-Fours-les-Plages, La-Seyne-sur-Mer, Saint-Mandrier-sur-Mer, Toulon, le Pradet, Carqueiranne et Hyères.

- 16 concessions de plage disposent d'un accès PMR, les 5 concessions non équipées de ce type d'accès font l'objet d'une dérogation d'accessibilité.
- Les concessions de plage sont réparties sur 7 communes littorales : Six-Fours-les-Plages, La Seyne-sur-Mer, Saint-Mandrier-sur-Mer, Toulon, Le Pradet, Carqueiranne et Hyères.



A. SIX-FOURS-LES-PLAGES

À l'exception de la Plage du Cros qui fait l'objet d'une dérogation d'accessibilité du fait de la configuration inadaptée du site, des cheminements PMR sont prévus des parkings à la plage et de la plage à l'eau sur les plages concédées de Six-Fours-les-Plages devant être accessibles.

Pour la concession de plage du Cros, la création d'une rampe d'accès aux normes handicapées nécessiterait d'empiéter de façon trop importante sur la plage qui est déjà réduite par les phénomènes d'érosion, ce qui explique la dérogation d'accessibilité.

Sur les plages concédées devant être accessibles des cheminements PMR sont prévus des parkings à la plage et de la plage à l'eau.

- Éléments communs aux plages accessibles :

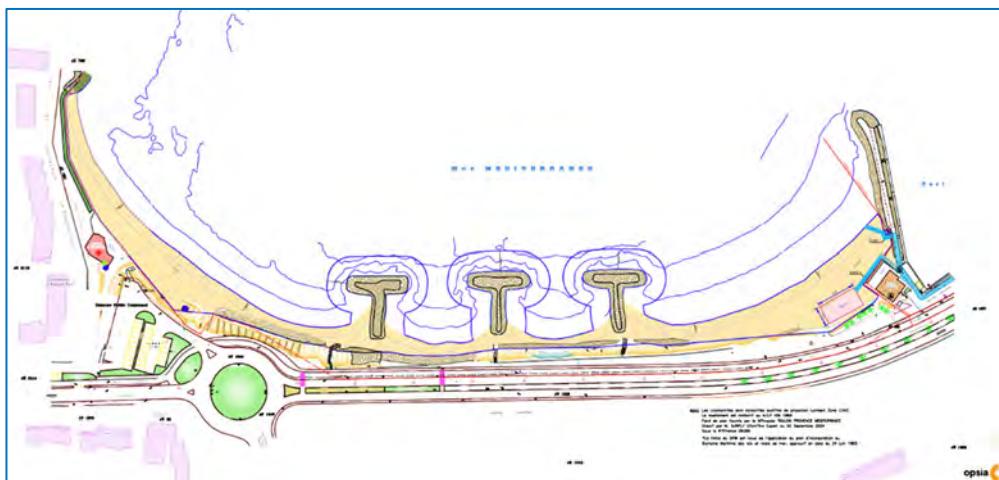
- Les trois plages accessibles disposent de sanitaires accessibles gratuitement aux usagers, ainsi que des points douches équipés.

→ La Coudoulière :

- Un tapis pour l'accès à la mer en gestion Métropole et un tapis pour l'accès au lot de plage en gestion du délégataire.
- Des places de parking sont disponibles à proximité de la plage, mais le cheminement PMR n'est pas matérialisé et doit être amélioré.
- Un WC accessible aux PMR est géré par le délégataire de la commune en charge du restaurant de plage.
- Des points douches équipés ont été mis en service en 2024.



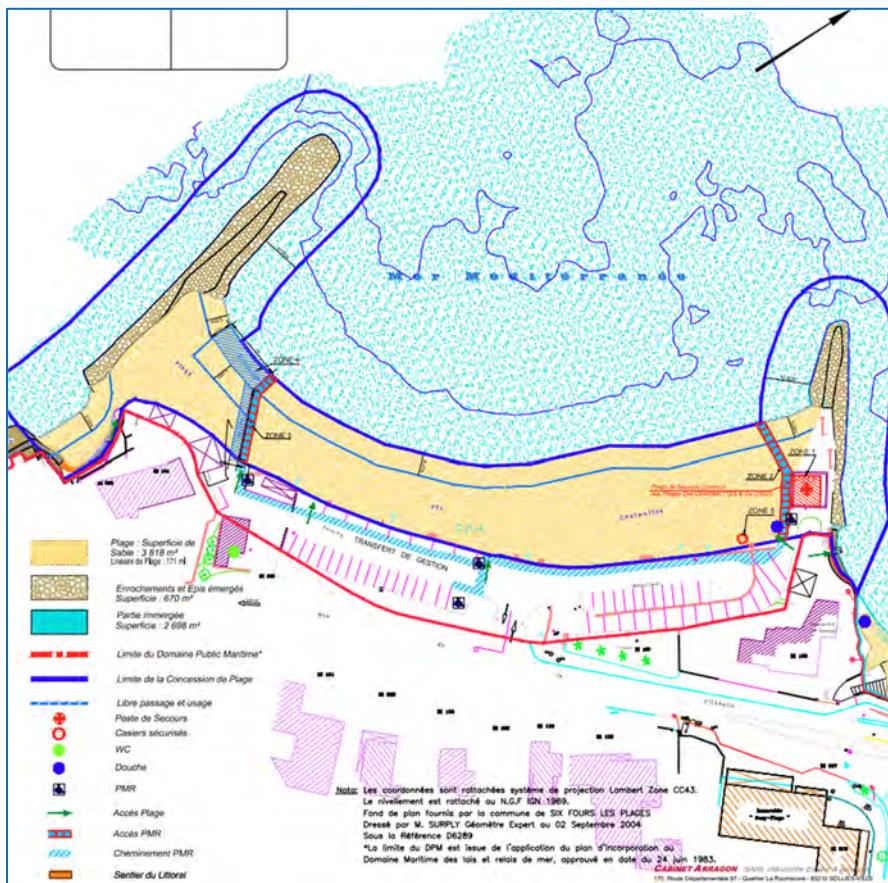
- Tous les équipements d'accessibilité prévus par la concession de plage sont présents conformément à l'avenant 2022.



28/09/2020 - Extrait du plan général de la concession Avenant n°1 - La Coudoulière (Six-Fours-les-Plages) - ©OPSIA

→ Les Charmettes :

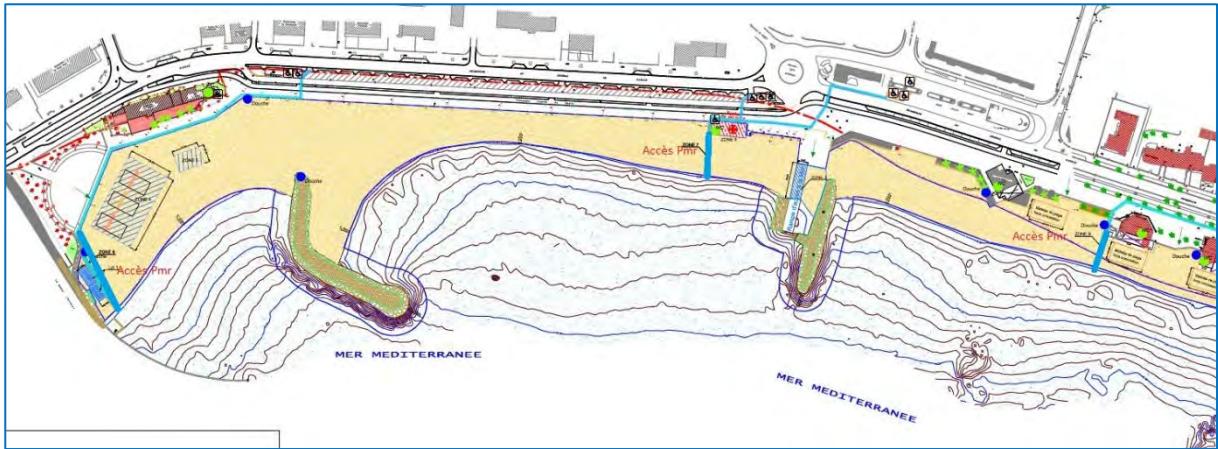
- Trois tapis d'accès à la mer sont gérés par la Métropole.
 - Deux cheminements dédiés depuis les places réservées au public en situation de handicap sur le parking situé en amont de la plage.
 - Un WC et une douche accessibles PMR gérés par la commune au niveau du poste de secours.
- Tous les équipements d'accessibilité prévus par la concession de plage sont présents.



19/04/2022 - Plan général de la concession Avenant n°1 - Les Charmettes (Six-Fours-les-Plages) - ©Cabinet ARRAGON

→ Bonnegrâce :

- La concession prévoit la mise en place de 3 tapis PMR :
 - Un tapis PMR pour accéder au lot nautique et à la mer.
 - Un autre situé proche d'un poste de secours et permettant l'accès à la mer.
 - Un dernier permettant l'accès à un lot de plage et à la mer.
 - Plusieurs WC et douches accessibles PMR gérés par la commune sont disponibles notamment au niveau des postes de secours.
- Tous les équipements d'accessibilité prévus par la concession de plage sont présents.



04/06/2020 - Plan général de la concession - Bonnegrâce (Six-Fours-les-Plages) - ©OPSIA

B. LA SEYNE-SUR-MER

→ Mar Vivo / Les Sablettes :

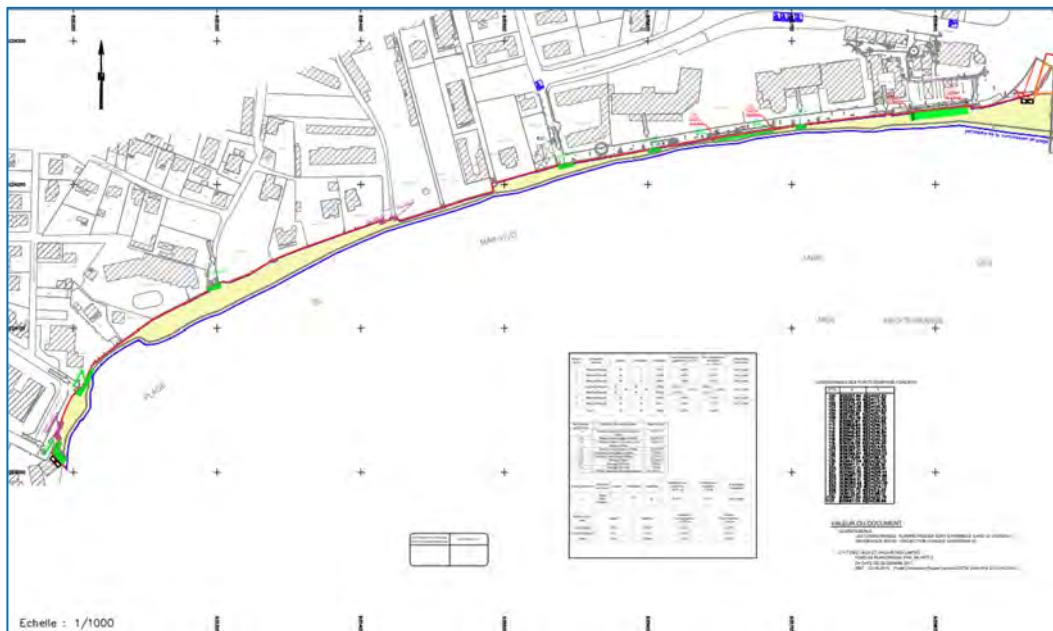
- Un tapis d'accès à la mer est prévu dans le cahier des charges de la concession et doit être mis en place par l'antenne Métropolitaine.
- Sur le secteur des Sablettes, il y avait également 4 lots de plage actifs en 2024 dont 3 doivent être accessibles. Les délégataires de chacun de ces 3 lots déplacent un tapis PMR permettant l'accès depuis leur établissement en arrière plage au lot de plage et à la mer ce qui permet de disposer d'une offre conséquente en matière d'accès PMR.
- Le secteur de Mar Vivo fait l'objet d'une dérogation d'accessibilité, car les équipements nécessaires pour rendre l'accès possible aux fauteuils roulants nécessiteraient d'empiéter sur la partie de sable de la concession, or la plage est déjà réduite, du fait de l'érosion. Toutefois, des bandes podotactiles ont été mises en place sur les marches pour les autres types de handicaps.
- Un cheminement PMR existe depuis les places de parking situé en arrière plage jusqu'aux tapis PMR.
- 4 WC et douches adaptés aux PMR sont situés en arrière plage.
- La commune propose, avec l'aide de la Sécurité Civile, un service TIRALO. Le tapis PMR est installé en régie fin mai et retiré début octobre.

- L'avenant n°2 à la concession de plage de septembre 2022 a concentré l'accès PMR à la plage vers le poste de secours de Saint-Elme. Une attention particulière est portée à cet accès, car il est idéalement placé, du fait de la proximité du poste de secours.



→ Label :

Depuis le 9 août 2024, la plage des Sablettes dispose du label Tourisme et Handicap selon la déclinaison suivante : handicap auditif, mental, moteur et visuel.



12/09/2022 - Plan général de la concession Avenant n°2 - Mar-Vivo / Les Sablettes (La Seyne-sur-Mer) - Ouest - ©DDTM

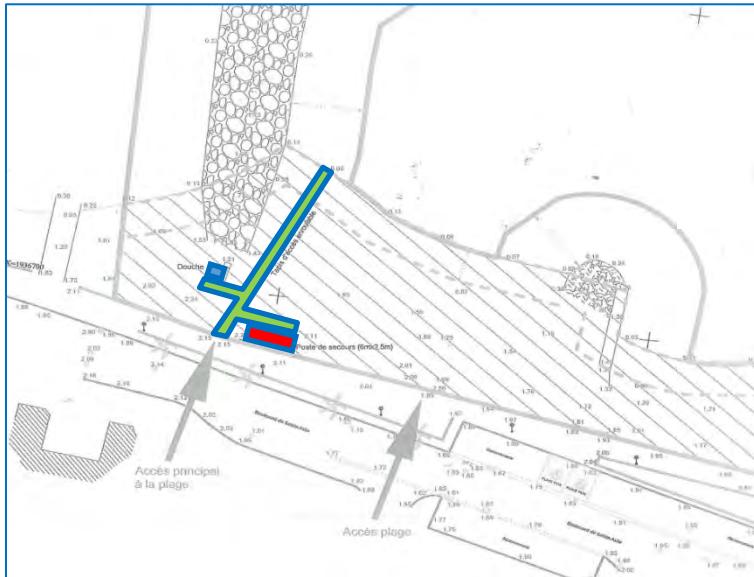


12/09/2022 - Plan général de la concession Avenant n°2 - Mar-Vivo / Les Sablettes (La Seyne-sur-Mer) - Est - ©DDTM

C. SAINT-MANDRIER-SUR-MER

→ Saint-Asile :

- Un tapis d'accès à la mer géré par la Métropole.
- Un cheminement depuis les places de parking réservées aux personnes en situation de handicap.
- Une douche desservie par le tapis PMR.



24/04/2017 - Plan général de la concession - Saint-Asile (Saint-Mandrier-sur-Mer) - ©SARL VERBRUGGE

- Présence d'un équipement « Hippocampe » mis à disposition par la commune au niveau du poste de secours.



Exemple de « Hippocampe » - photo site commercial

La plage dispose essentiellement de 2 accès et les équipements sont installés au niveau de l'entrée principale : poste de secours, douches et tapis enroulable pour faciliter l'accès des Personnes à Mobilité Réduite.

- Tous les équipements d'accessibilité prévus par la concession de plage sont présents.

D. TOULON

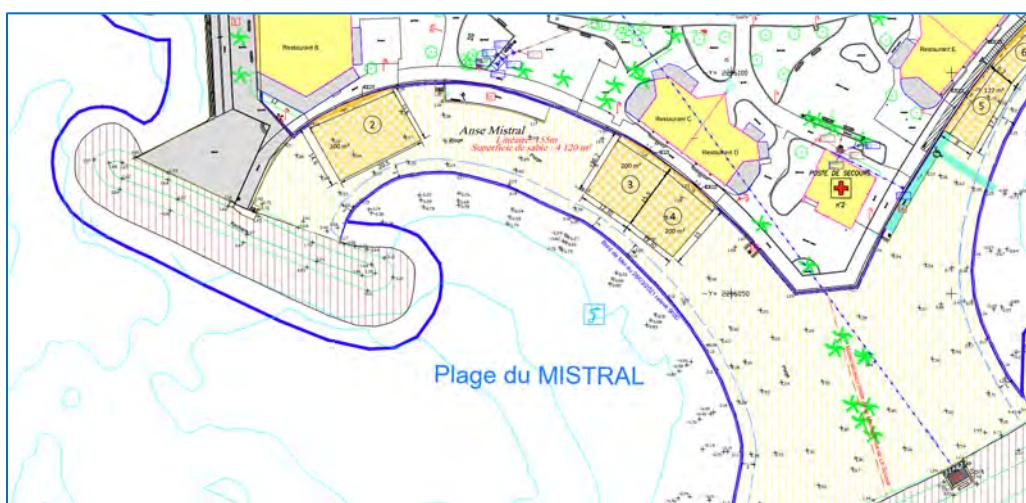
→ Le Mourillon :

Les plages du Mourillon ne sont pas toutes accessibles. Sur les quatorze lots de plage existants, seuls deux peuvent être rendus accessibles aux PMR (le lot n°1 correspondant à l'Anse du Lido et le lot n°5 à l'Anse de la Source). Les autres anses et lots ne bénéficient pas de pente aux normes permettant d'accéder à la plage.

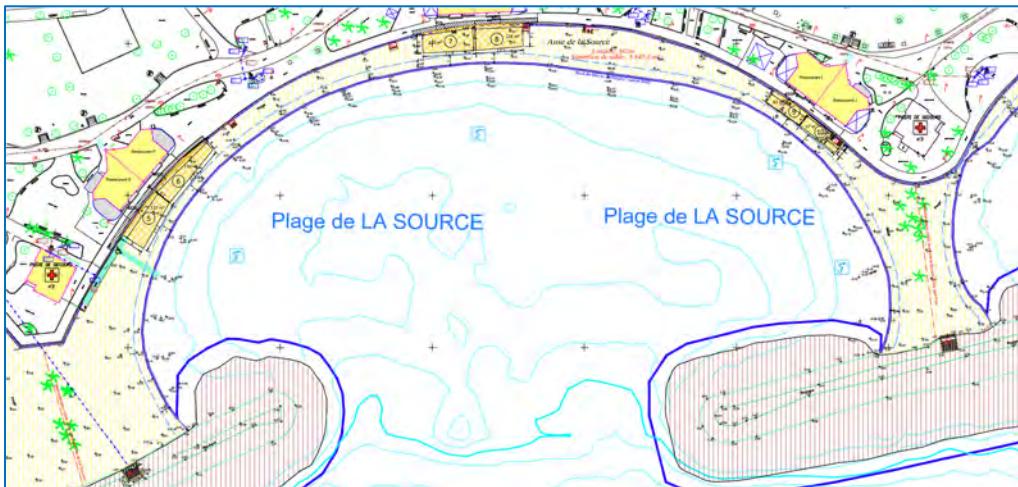
Ainsi le 7 février 2022, la sous-commission départementale d'accessibilité aux personnes handicapées a rendu un avis favorable à la dérogation d'accessibilité des plages du Mourillon.



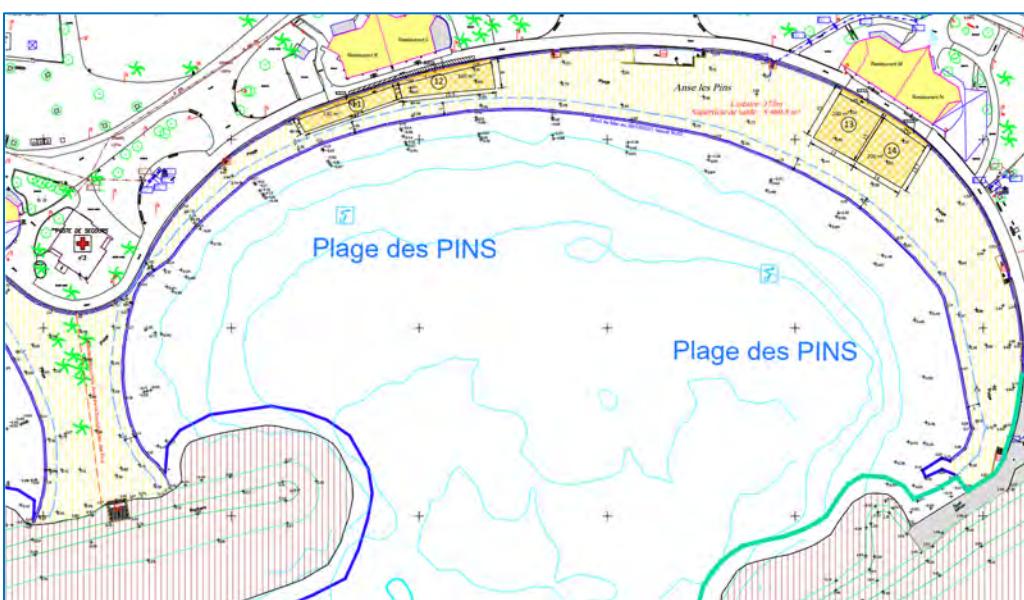
08/12/2022 - Plan général de la concession - Mourillon (Toulon) - Ouest - ©Cabinet ARRAGON



08/12/2022 - Plan général de la concession - Mourillon (Toulon) - Centre-Ouest - ©Cabinet ARRAGON



08/12/2022 - Plan général de la concession - Mourillon (Toulon) - Centre Est - ©Cabinet ARRAGON



08/12/2022 - Plan général de la concession - Mourillon (Toulon) - Est - ©Cabinet ARRAGON

- Tapis accès PMR : installation et désinstallation durant la saison estivale (environ mi-mai au 30 septembre) et bain du jour de l'an sur les plages du Mourillon (du 30 décembre au 2 janvier). Remise en place du tapis si nécessaire durant la saison (vent). Au niveau du lot n°5 de l'anse de la Source, un tapis est installé par l'antenne de la Métropole. Il permet aux fauteuils roulants l'accès à la mer.
- Accès PMR plages du Mourillon :
 - 1 rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite, qui permet l'accès à la mer au niveau du lot n°1 de l'anse du Lido pour les PMR (hors fauteuil roulant).
 - 1 tapis PMR au niveau du lot n°5 de l'anse de la Source qui permet aux fauteuils roulants l'accès à la mer.



06/08/2024 - Pente et tapis PMR à l'Anse de la Source - Mourillon (Toulon) - ©TPM

- Les plages du Mourillon sont bordées de deux grands parkings et 9 accès adaptés aux PMR permettent l'entrée dans le parc et ensuite aux plages.
- Une douche dédiée et 4 WC accessibles. Tous les sanitaires sont adaptés aux Personnes à Mobilité Réduite.
- Présence d'un équipement « Tiralo » au niveau d'un des postes de secours gérés par la commune.



Exemple de « Tiralo » (photo site commercial)



Tiralo au poste de secours - Mourillon (Toulon) - ©TPM

- Tous les équipements d'accessibilité prévus par la concession de plage sont présents comme en 2023.

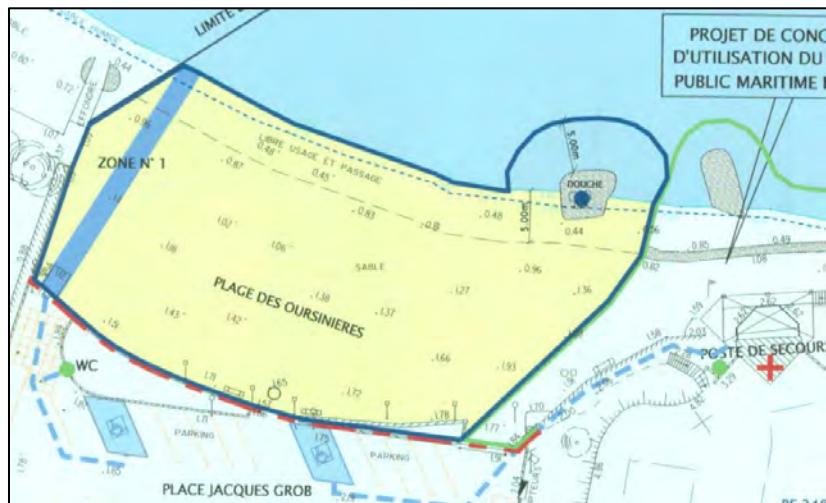
→ **Label :**

Depuis le 6 octobre 2023, les plages du Mourillon disposent du label Tourisme et Handicap pour 2 lots de plage, l'Anse du Lido et l'Anse de la Source selon la déclinaison suivante : handicap auditif, mental et moteur.

E. LE PRADET

Les concessions de plages des Bonnettes, du Monaco et de la Garonne ne prévoient pas d'équipement d'accessibilité, en effet elles ne sont pas accessibles compte tenu du relief d'arrière plage.

→ **Les Oursinières :**



15/05/2019 - Plan général de la concession - Oursinières (Le Pradet) - ©OPSIA

- Un tapis d'accès à la mer mis en place par la Métropole.



14/06/2024 - Tapis hors concession (à gauche) et sur la concession (à droite) - Les Oursinières (Le Pradet) - ©TPM

- Un cheminement depuis les places de parking est réservé aux personnes en situation de handicap.
- Deux WC accessibles PMR.
- Présence d'un équipement « Hippocampe » géré par la commune.



14/06/2024 - Toilettes (à gauche) et Tiralo au poste de secours (à droite) - Les Oursinières (Pradet) - ©TPM

- Tous les équipements d'accessibilité prévus par la concession de plage sont présents.

F. CARQUEIRANNE

→ Peno :



06/12/2019 - Plan général de la concession - Peno (Carqueiranne) - ©DDTM

- Un tapis d'accès à la mer géré par la Métropole.
- Un cheminement depuis les places de parking réservées aux personnes en situation de handicap.
- Un WC accessible PMR est présent.
- Présence d'un équipement « Tiralo » géré par le poste de secours.



14/06/2024 - Tapis PMR sur la concession - Peno (Carqueiranne) - ©TPM

- Tous les équipements d'accessibilité prévus par la concession de plage sont présents comme en 2023.

→ **Le Pradon :**

- Plage soumise à la dérogation à l'accessibilité.

G. HYÈRES

- Une offre globale d'accès aux plages est mise en place du 15 juin au 15 septembre.
- Ainsi pour chaque tapis PMR viennent s'associer :
 - Un cheminement depuis les places de parking PMR jusqu'à l'eau
 - La présence d'un poste de secours gérant la mise à disposition de 2 fauteuils Tiralo et Hippocampe
 - La présence de WC adaptés PMR
- Les tapis PMR font l'objet d'un contrôle et nettoyage quotidien.
- Des cabanes contiennent les équipements « Tiralo » et « Hippocampe ».

→ **L'Almanarre :**



31/01/2017 - Plan général de la concession - Almanarre (Hyères) - ©DDTM

- Deux tapis d'accès à la mer mis en place par la Métropole. Bien que labellisée « handiplage », la plage de l'Almanarre Nord ne bénéficie pas d'une mise à l'eau à cause d'une eau trop profonde à quelques mètres à peine du rivage. Le tapis PMR s'arrête donc au niveau du poste de secours.



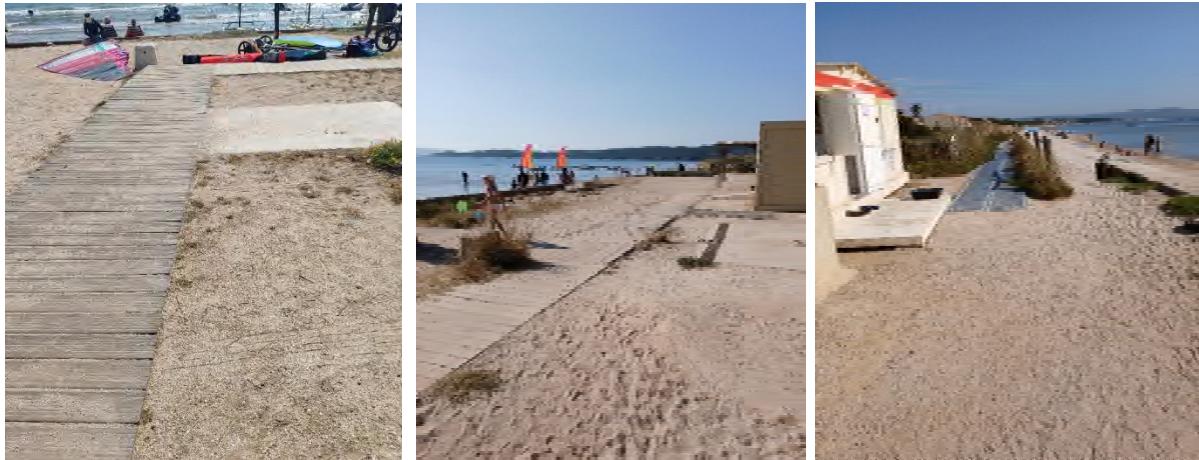
16/07/2024 - Tapis PMR concession - Almanarre (Hyères) - ©TPM

- Cheminements piétons : une place de parking réservée côté accès nord et une côté accès sud.
 - Présence de 2 équipements « Tiralo » et « Hippocampe » gérés par le poste de secours.
 - Deux WC accessibles PMR.

→ La Badine / La Capte :



31/01/2017 - Plan général de la concession - La Badine / La Capte (Hyères) - ©DDTM



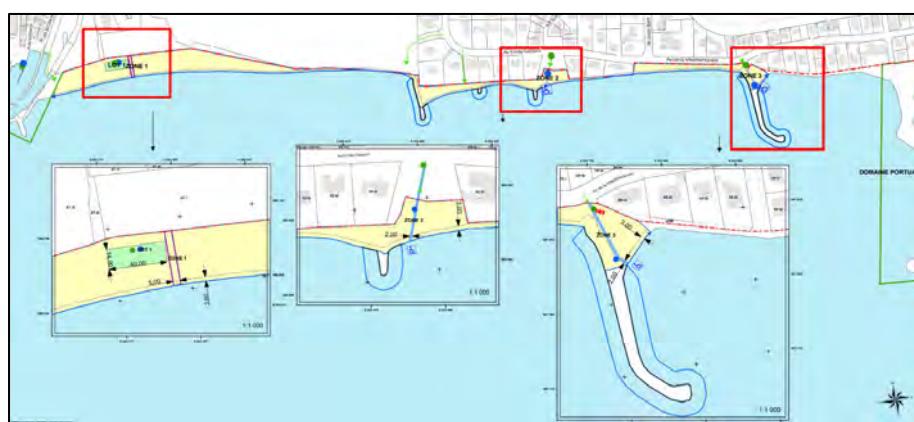
04/06/2024 (à gauche) et 16/07/2024 (au centre et à droite) - Tapis PMR concession - La Badine / La Capte (Hyères) - ©TPM

- Un tapis d'accès à la mer mis en place par la Métropole.
- Un Cheminement piéton depuis les places de parking réservées aux personnes en situation de handicap.
- Présence de 2 équipements « Tiralo » et « Hippocampe » gérés par une association.
- Un WC accessible PMR.



04/06/2024 - Tiralo - La Badine / La Capte (Hyères) - ©TPM

→ Bona / Pesquiers :



31/01/2017 - Plan général de la concession - Bona / Les Pesquiers (Hyères) - ©DDTM

- Deux tapis PMR mis en place par la Métropole.
- Deux cheminements piétons depuis les places de parking réservées aux personnes en situation de handicap.
- Présence de 2 équipements « Tiralo » et « Hippocampe » gérés par le poste de secours.
- Deux WC accessibles PMR.

→ **Le Ceinturon :**



31/01/2017 - Plan général de la concession - Le Ceinturon (Hyères) - ©DDTM

- Un tapis PMR d'accès à la mer mis en place par la Métropole.
- Un cheminement piéton depuis les places de parking réservées aux personnes en situation de handicap, situées au niveau du port.
- Un WC accessible PMR.

→ **L'Ayguade :**



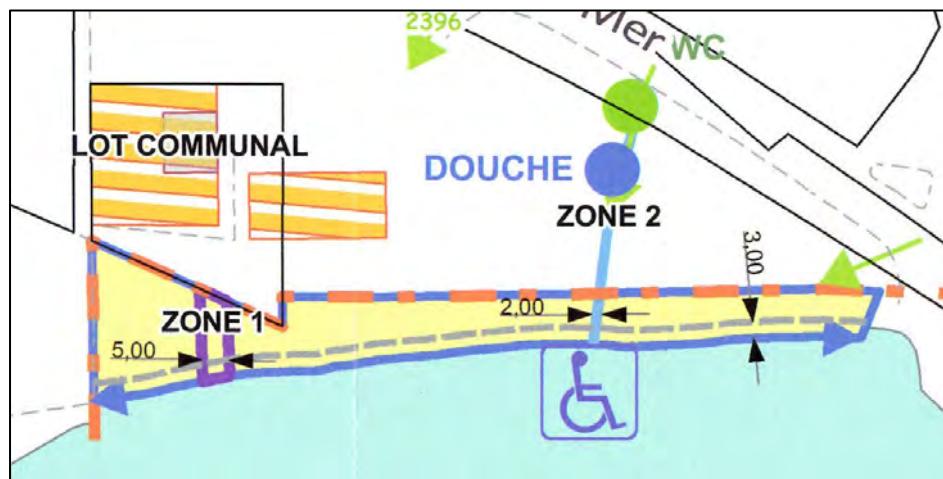
25/09/2020 - Plan général de la concession Avenant n°2 - Ayguade (Hyères) - ©DDTM

- Deux tapis PMR d'accès à la mer mis en place par la Métropole dont un est équipé de deux branches d'accès au lot de plage. Le Lot 2 n'étant pas attribué, le tapis PMR n'est pas déployé.
- Deux cheminements piétons par la promenade le long de la plage.
- Présence de 2 équipements « Tiralo » et « Hippocampe » gérés par le poste de secours.
- Un WC accessible PMR.



04/06/2024 - Sanitaires du lot de plage n°4 de l'Ayguade - Eugène bains de mer (Hyères) - ©TPM

→ Plage de la gare des Salins :



31/01/2017 - Plan général de la concession - Salins Gare (Hyères) - ©DDTM

- Un tapis d'accès à la mer mis en place par la Métropole.
- Un cheminement piéton depuis le parking en amont de plage. Néanmoins, le parking est en terre et non nivelé et il y a une route à traverser.
- Un WC accessible PMR.

→ Les Salins :



31/01/2017 - Plan général de la concession - Les Salins (Hyères) - ©DDTM

- Un tapis PMR d'accès à la mer mis en place par la Métropole et un tapis d'accès au lot de plage mis en place par le délégataire.



04/06/2024 (à gauche) et 16/07/2024 (à droite) - Tapis PMR du délégataire du lot de plage n°1 - Salins (Hyères) - ©TPM



16/07/2024 - Tapis PMR de l'antenne Métropole TPM - Salins (Hyères) - ©TPM

- Un cheminement depuis les places de parking réservées aux personnes en situation de handicap.
- Présence de 2 équipements « Tiralo » et « Hippocampe » gérés par une association.
- Un WC accessible PMR.

➤ Tous les équipements d'accessibilité prévus par la concession de plage sont présents.

→ **Label :**

Les plages de l'Ayguade Ceinturon Est, des Salins, de l'Almanarre Nord, des Estagnets (Almanarre Sud) et de la Capte disposent du label Tourisme et Handicap.

VII. LE SENTIER DU LITTORAL



La configuration du sentier du littoral, surtout en espace naturel, n'est pas propice à l'accueil des Personnes à Mobilité Réduite. Les travaux auront vocation à améliorer le cheminement d'une manière globale mais ne seront pas axés sur une possible accessibilité pour tous et partout.

En effet, la loi du 11 février 2005 (article 45) relative à l'accès des Personnes à Mobilité Réduite porte sur la voirie urbaine, les espaces publics urbanisés et les transports collectifs. Par conséquent, lorsque le sentier du littoral passe en zone urbanisée, par exemple sur les boulevards du front de mer, ces promenades doivent être accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite.

En revanche dans les zones naturelles, la topographie du terrain et la fragilité du milieu sont telles qu'elles n'autorisent généralement pas cette accessibilité. Ainsi, sur de nombreux tronçons, les impératifs en matière de préservation de l'environnement conduisent à retenir des emprises de faible largeur (pour ne pas nuire aux espèces végétales bordant l'emprise et fixant les sols) ou bien des terrains accidentés. Ces derniers sont aménagés avec des travaux légers (écrêtements de rochers, marches d'escaliers en bois ou en pierre prélevées sur le site...), de façon à conserver l'aspect naturel des lieux. Or l'accessibilité aux personnes en situation de handicap entraînerait des travaux lourds incompatibles avec la préservation de l'environnement et celle du caractère naturel d'origine des sites.

Ainsi, d'un point de vue réglementaire, le sentier du littoral échappe à l'obligation d'accessibilité pour tous. Néanmoins, l'amélioration perpétuelle de la qualité du cheminement et du confort de tous les usagers reste la priorité de la Métropole.

Des travaux de réhabilitation au sens large ont été réalisés entraînant une amélioration de l'accessibilité.

Le service « Gestion Durable du littoral » a engagé en 2024 : 1 742 777 € en études et travaux pour l'aménagement et la mise en valeur du sentier du littoral.

A. BILAN 2024 DES TRAVAUX RÉALISÉS

1. Le Pradet

→ Travaux de création du déport entre la plage des Bonnettes et la plage de la Garonne



2. Toulon

→ Début des travaux de confortement pour la réouverture du Cap Brun



3. La Seyne-sur-Mer

→ Travaux de déport du sentier du littoral Jonquet-Boeuf



4. Hyères

- Début des travaux de sécurisation des falaises Port du Niel en vue de la réhabilitation et réouverture du sentier du littoral



B. PERSPECTIVES 2025

1. Hyères

- Réouverture du sentier du littoral du port du Niel.

2. Toulon

- Travaux de rétablissement du cheminement entre l'Anse Tabarly et le Cap Brun.

3. La Seyne-sur-Mer

- Travaux de requalification du parking du Bœuf (en fonction des conclusions du Plan Intercommunal de Débroussaillement et d'Aménagements Forestiers - PIDAF).
- Début des travaux de l'itinéraire dans la cité militaire, entre Saint Elme et Saint Asile.

4. Six-Fours-les-Plages

- Requalification du cheminement sur le secteur Notre Dame du Mai.

VIII. LE LOGEMENT

Au 1^{er} janvier 2024, le parc de la Métropole s'élevait à plus de 260 000 logements.

A. PARC SOCIAL, LABEL LOGEMENT SERVICE PLUS TPM

1. *Les obligations légales dans le neuf*

L'ensemble des bailleurs sociaux présents sur le territoire métropolitain doit répondre aux obligations légales suivantes :

- L'accessibilité des bâtiments d'habitation collectifs neufs est un droit d'accès universel au regard des lois des 30 juin 1975 et 11 février 2005.
- Ce droit a été décliné dans les normes de construction et notamment dans les articles du Code de la Construction et de l'Habitation art. R 111-18 à R 111-18 -3 (décret du 17 mai 2006 et arrêté du 24 décembre 2015).

→ Le principe : des bâtiments d'habitation accessibles

Pour mémoire, les bâtiments d'habitation neufs et leurs abords doivent être construits et aménagés de façon à être accessibles aux personnes en situation de handicap quel que soit leur handicap (art. R 111-18 du Code de la Construction et de l'Habitation - CCH).

Le décret n°2019-305 du 11 avril 2019 pris pour l'application de l'article 64 de la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (ELAN), a réformé certaines dispositions du code de la construction et de l'habitation.

Ainsi, depuis le 1^{er} octobre 2019, les constructions doivent répondre à :

- L'obligation d'installer un ascenseur dans les parties de bâtiments d'habitation collectifs comportant plus de 2 étages accueillant des logements au-dessus ou au-dessous du rez-de-chaussée (art. R. 111-5 du code de la construction et de l'habitation).
- Un quota de 20% des logements du bâtiment d'habitation, et au moins un, doit être immédiatement accessible, les 80% restants doivent être « évolutifs ».

Pour les logements restants, il est imposé qu'ils soient « évolutifs », c'est-à-dire qu'ils doivent « permettre la redistribution des volumes pour garantir l'accessibilité ultérieure de l'unité de vie, à l'issue de travaux simples ».

Le logement évolutif est défini par l'art. L.111-7-1 du CCH et précise les points suivants :

- Une personne en situation de handicap doit pouvoir accéder au logement, se rendre par un cheminement accessible dans le séjour et le cabinet d'aisance, dont les aménagements et les équipements doivent être accessibles, et en ressortir.
- La mise en accessibilité des pièces composant l'unité de vie du logement est réalisable ultérieurement par des travaux simples.

→ Un principe qui s'élargit et qui prend en compte le logement

À la différence d'un logement accessible, un logement adapté répond, lui, aux besoins de son occupant, et aux contraintes précises liées à son handicap. C'est la raison pour laquelle, depuis le 1^{er} janvier 2021, les constructeurs ont pour obligation de construire des logements neufs avec des salles de bain adaptables avec douches, dites « à l'italienne » pour les appartements en rez-de-chaussée et les maisons individuelles en lotissement ou destinées à la location (cela ne concerne pas les individuels ayant fait construire leur maison pour leur propre usage). Cette obligation est étendue depuis le 1^{er} juillet 2021 à l'ensemble des appartements desservis par ascenseur.

2. L'identification des logements accessibles sur la Métropole

Pour observer le parc social, les collectivités ont accès au Répertoire du Parc de Logements Sociaux (RPLS). Il est la base de données nationales de l'ensemble de ce parc avec l'accès à certains indicateurs pour chaque logement et notamment celui de l'accessibilité.

Depuis 2020, l'indicateur d'accessibilité a évolué. L'approche s'est élargie aux notions de « logement adapté » / « adaptable » / « non adapté » permettant ainsi de disposer d'informations sur l'adaptation des logements aux usagers de fauteuils roulants.

Bien que demeurant le seul outil d'observation des services (collectivités, État, ...), ce fichier est alimenté par les bailleurs sociaux eux-mêmes et peut présenter certaines faiblesses. En effet, certaines informations qualitatives restent partielles et génèrent une méconnaissance de plus d'un quart du parc en termes d'accessibilité.

Les chiffres présentés en suivant sont donc à prendre avec précaution.

Au 1^{er} janvier 2025, le RPLS recense 32 171 logements locatifs sociaux familiaux au sein de la Métropole Toulon Provence Méditerranée.

	31/12/2023		31/12/2024	
Logement non accessible et non adapté aux fauteuils roulants	20 180	63%	20 226	63%
Aucune donnée disponible	8 118	26%	8 429	26%
Abords du logement accessibles et logement adaptable aux fauteuils roulants	972	3%	973	3%
Abords du logement accessibles et logement adapté aux fauteuils roulants	609	2%	630	2%
Abords du logement accessibles mais logement non adapté aux fauteuils roulants	1 801	6%	1 800	6%
Abords du logement accessibles aux fauteuils roulants et donnée au niveau du logement non disponible	113	0%	113	0%
Métropole TPM	31 793	100%	32 171	100%

Parmi les 32 171 logements sociaux :

- Plus de 20 000 restent non accessibles et non adaptés aux PMR/Usagers en Fauteuil Roulant (UFR) ; correspondant à 63% du parc de la métropole, soit 3 points de moins qu'en 2023.
- 973 logements sont considérés comme adaptables aux normes PMR/UFR (3%).
- 630 logements sont adaptés aux PMR/UFR (2%).

Cependant, bien qu'il soit à noter que depuis 12 mois cette base a été quelque peu nettoyée car les résidences disposant « d'abords accessibles et logements adaptables aux fauteuils roulants » ainsi que celles disposant « d'abords accessibles et logements adaptés aux fauteuils roulants » ont vu leur nombre légèrement augmenter, plus d'un quart du parc reste qualifié comme « aucune donnée disponible », soit près de 8 500 logements.

3. La démarche TPM

Au regard de cette offre limitée et de la difficulté de son suivi, la Métropole s'est positionnée comme cheffe de file pour la prise en compte du vieillissement et du handicap. Dans ce cadre, elle soutient financièrement les bailleurs sociaux dans la création de logements adaptés.

En répondant aux critères fondamentaux d'accessibilité et au cahier des charges de la Métropole, ces logements sont labellisés comme « Logement Service Plus » (PMR/UFR). À ce jour, près de 300 logements adaptés ont pu être labellisés.

Ce label a été construit dans le cadre d'une meilleure prise en compte des problématiques de vieillissement et de handicap au sein de la politique d'habitat de la Métropole Toulon Provence Méditerranée.

Développé avec le soutien technique de l'association Handitoit Provence, il permet d'identifier deux types de logements en fonction du niveau d'adaptation atteint :

- **Label Service Plus TPM PMR** : des logements à destination de personnes souffrant de maladies affectant la mobilité et les personnes vieillissantes. Ces logements relèveront donc des typologies T1 bis, T2 et T3 maximum et devront bénéficier d'un ensoleillement minimum et d'une vue.
- **Label Service Plus TPM UFR (Utilisateur de Fauteuil Roulant)** : des logements à destination de personnes en fauteuil roulant. Le label sera développé sur toutes les typologies, à compter du T2. Ils devront bénéficier d'un ensoleillement minimum et d'une vue.

Ce label ouvre droit à un accompagnement financier spécifique de la Métropole dans le cadre du développement de l'offre de logement social en production neuve, en réhabilitation et en demande ponctuelle.

Mis en place en 2012, il a fait l'objet d'ajustements techniques suggérés par les bailleurs partenaires de la démarche afin de prendre en considération les différentes contraintes liées à son application.

Les échanges entre les bailleurs, le service habitat de la Métropole et l'association Handitoit visant à identifier les opérations les plus pertinentes pour porter ce type de logement sont importants pour accompagner le développement de cette offre de logements.



Malgré une forte animation du réseau par la Métropole, il est à noter qu'en 2024 les projets portés par les opérateurs n'ont pas présenté de logements labelisés « Logement Service Plus ». Toutefois, les partenaires ont identifié des projets en 2025 et 2026. La Métropole restera vigilante quant à cette programmation.

B. LE PARC PRIVÉ : ACCOMPAGNEMENT AU MAINTIEN À DOMICILE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « BIEN CHEZ SOI »



Dans le cadre de l'animation de ses politiques publiques en matière d'habitat et d'environnement, la Métropole déploie depuis 2017 une nouvelle stratégie d'intervention visant à améliorer le confort des occupants.

L'un des objectifs poursuivis par ce dispositif consiste en la réalisation de travaux dans le but de rendre le logement plus fonctionnel et plus adapté à la perte d'autonomie en vue du maintien à domicile (installation de sanitaires adaptés, monte-escalier...).

• Les séniors et les personnes en situation de handicap

Concernant l'évolution démographique du territoire, le diagnostic a mis en lumière le constat que la population âgée est particulièrement présente au sein de la Métropole, et que son poids dans la population devrait augmenter dans les prochaines années. La question de la prise en charge du grand âge doit donc être anticipée. Dans le même temps, le public en situation de handicap est en forte progression sur le territoire de la Métropole. Chaque année, avec le soutien de l'association Handitoit Provence, ce sont près de 500 personnes (476 en 2024) qui sont identifiées dans une base de données et exprimant une demande de logement adapté.

Que ce soit pour les séniors ou les publics en situation de handicap, les enjeux sont souvent similaires : il s'agit de proposer un logement adapté, permettant aux personnes de rester le plus autonome possible. Le maintien à domicile sera ainsi la priorité, via l'adaptation des logements, mais également grâce au développement d'une offre de services pour accompagner ces ménages. Dans le cadre de son nouveau Programme Local de l'Habitat (PLH), la Métropole veillera à poursuivre la politique de prise en compte de la dépendance dans le logement avec son label « Logement Service Plus » en garantissant une production de logements sociaux adaptés à la perte de mobilité.

S'il est plébiscité par les ménages, le maintien à domicile n'est pas toujours adapté aux besoins de ces derniers. Or peu de solutions intermédiaires entre le logement autonome et les résidences médicalisées existent sur le territoire. La Métropole encouragera le développement de ce type d'habitat adapté aux différents niveaux de ressources et de problématiques liés à la dépendance (résidences services, habitat intergénérationnel, habitat inclusif).

C. BILAN 2024

En matière d'Habitat, et au regard des chiffres mais aussi des démarches entreprises, l'année 2024 s'inscrit dans la continuité des jalons posés les années précédentes tout en confirmant de nouveaux axes de travail.

Depuis la mise en place du label en 2012 :

- 300 logements qualifiés « Logement Service Plus » relevant du quota réservataire de TPM soit une mobilisation financière à hauteur de 375 000 euros.
- Concernant le dispositif « Bien chez soi », ce sont près de 300 accompagnements qui ont été réalisés soit une mobilisation financière à hauteur de 100 000 euros. Pour la seule année 2024, la Métropole a accompagné 40 ménages en maintien à domicile pour près de 20 000 euros.

D. PERSPECTIVES 2025

Dans le cadre de son projet de Programme Local de l'Habitat et au regard des éléments de diagnostic, la Métropole a formulé une orientation spécifique. Il s'agit de l'orientation 4 intitulée « Accompagner les problématiques de logement liées au vieillissement de la population et répondre aux besoins des publics spécifiques », dans laquelle la Métropole s'engage à développer des actions spécifiques à ces différents publics, favorisant une meilleure cohésion et une plus grande solidarité.

Pour répondre à cette orientation, plusieurs axes seront investigués :

- Accompagner la perte d'autonomie des nombreux séniors du territoire en proposant une offre de logements adaptés,
- Proposer des logements autonomes et adaptés aux besoins des publics en situation de handicap.

Pour ce faire, la Métropole porte ce sujet :

- Auprès des bailleurs sociaux avec son label « Logement Service Plus » en garantissant une production de logements sociaux adaptés au handicap, à proximité des services (label « logements Service Plus »).
- Auprès des opérateurs de dispositifs de suivi-animation en maintenant des objectifs forts d'accompagnement au maintien à domicile dans le parc privé au travers de la relance des Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat et du PACTE France Rénov'.

Par ailleurs, la Métropole poursuit la sensibilisation auprès des bailleurs sociaux concernant la production de logements permettant de répondre à ce besoin en encourageant le développement de l'habitat adapté aux différents niveaux de ressources et de problématiques liés à la dépendance (résidences services, habitat intergénérationnel, habitat inclusif).

Au-delà de sa politique de l'offre, la Métropole s'engage également sur ce sujet dans le cadre de sa politique de peuplement. C'est ainsi que la Métropole a créé la Commission de Coordination qui permet d'identifier les demandes de logements sociaux complexes.

Au cours de l'année 2024, il a été observé que de plus en plus de dossiers présentés relevaient de demandes de mutations pour logement inadapté face à des problématiques de dépendance. En effet, sur 133 dossiers traités en 2024, 46% d'entre eux relevaient d'une demande de mutation pour logement inadapté.

IX. MISE EN ACCESSIBILITÉ DES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (ERP)

L'ordonnance n°201461090 du 26 septembre 2014 a créé les Agendas D'Accessibilité Programmés (l'AD'AP) réalisés par les exploitants ou propriétaires d'un IOP (Installation Ouverte au Public) qui ne répondent pas aux exigences d'accessibilité au 31 décembre 2014. Ces agendas dont la durée varie en fonction de l'ampleur des travaux à effectuer comportent une analyse des actions nécessaires pour la mise en accessibilité, le calendrier et le financement des travaux correspondants. L'ordonnance prévoit également des modalités de suivi de l'exécution des agendas d'accessibilité programmés et des sanctions en cas de non-respect (décret du 11 mai 2016). L'AD'AP de la Métropole TPM a été approuvé par le préfet le 30 décembre 2015.

1. Équipements Culturels

- La Villa Noailles à Hyères
- Le Théâtre Liberté à Toulon
- L'Opéra à Toulon
- L'Hôtel des Arts à Toulon
- L'École Supérieure d'Art et Design à Toulon
- La Maison de la Créativité à Toulon
- La Villa Tamaris à La Seyne-sur-Mer
- CNCDC de Châteauvallon à Ollioules
- La Maison du Patrimoine à Ollioules
- Le Pôle au Revest-les-Eaux
- Le Conservatoire à Hyères
- Le Conservatoire à La Seyne-sur-Mer
- Le Conservatoire à Toulon
- Le Conservatoire à La Valette-du-Var
- Le Conservatoire au Pradet
- Le Conservatoire à Carqueiranne
- Le Conservatoire au Revest-les-Eaux
- Le Conservatoire à La Garde
- L'École de danse à La Valette-du-Var
- Le Conservatoire à Six-Fours-les-Plages
- Le Conservatoire à Ollioules

2. Équipements sportifs

- Palais des sports à Toulon
 - Amélioration : remplacement d'un ascenseur en 2024.
- Stade Léo Lagrange à Toulon
- Vallon du Soleil à La Crau
- Vélodrome à Hyères
- Complexe sportif de l'Estagnol à La Crau

3. Équipement en lien avec les transports

- La station maritime à Toulon
- Maison de la Mobilité à Toulon



Maison de la Mobilité

4. L'habitat

- Aire d'accueil des gens du voyage de la Millonne à Six-Fours-les-Plages
- Aire d'accueil des gens du voyage de la Chaberte à La Garde

5. Environnement et tourisme

- Espace Nature des Salins à Hyères
- Bureau d'information Tourisme à Toulon



Bureau d'Information Tourisme

6. Les équipements de l'Enseignement Supérieur

- Université de Toulon à Toulon
- Maison du Numérique et de l'Innovation à Toulon
- Faculté de Droit à Toulon
- Maison de la Créativité à Toulon
- École Supérieure d'Art et de Design TPM à Toulon
- Université de Toulon - Campus de la Garde à La Garde
- Institut de Formation Public Varois des Professions de Santé (IFPVPS) à Toulon
 - Livraison prévue à la rentrée scolaire 2025-2026



X. LES PORTS



Depuis la mise en œuvre de la Loi NOTRe, la Métropole assure en régie la gestion, l'entretien et le développement de sept ports de plaisance, répartis sur le littoral de TPM :

- Le Brusc (Six-Fours-les-Plages)
- Saint-Elme (La Seyne-sur-Mer)
- Saint-Louis du Mourillon (Toulon)
- La Madrague de Giens (Hyères)
- La Tour Fondue (Hyères)
- Porquerolles (Hyères)
- L'Ayguade du Levant (Hyères)

Soucieuse de garantir un accueil adapté à tous les usagers, la Direction des Ports a réalisé un diagnostic d'accessibilité par site, avec la société Access Expertise au 1^{er} trimestre 2024, afin d'identifier les différents points d'amélioration et les actions concrètes à planifier.

Cet engagement s'inscrit dans une volonté plus large de faire des ports des espaces ouverts, sûrs et inclusifs, au service de l'ensemble des usagers du littoral.

A. BILAN 2024

1. Formations à la langue des signes

Plusieurs agents portuaires ont été formés à la langue des signes française (LSF).

La formation, structurée en quatre modules (3 théoriques et 1 pratique) d'une semaine chacun, s'est étalée sur l'ensemble de l'année 2024.

Spécifiquement adaptée aux métiers et aux missions de nos agents portuaires, cette formation constitue une avancée majeure pour l'inclusion et l'accessibilité.

2. Accessibilité portuaire

Les diagnostics établis par la société d'expertise ont permis d'élaborer un plan d'actions par site avec, pour chacun d'eux, les solutions techniques à apporter ainsi que les coûts associés.

Afin d'assurer le suivi de ces 7 plans d'actions, le service Expertise Qualité Attractivité de la Direction des Ports va renforcer son équipe en recrutant un Chargé de mission Qualité, dont l'une des missions sera d'assurer la programmation et le suivi de ces différents plans d'actions en lien avec les maîtres de ports.

B. PERSPECTIVES 2025

Dans le prolongement des diagnostics, la Direction des Ports planifiera une série d'aménagements destinés à améliorer l'accessibilité des infrastructures portuaires.

Ces actions concerneront notamment la mise en place de signalétiques adaptées (places pour personnes à Mobilité Réduite, indication des sorties et points d'accueil...), la pose d'éléments visuellement contrastés sur les portes vitrées et fenêtres, ainsi que l'installation dans les bureaux d'accueil de systèmes d'aide à l'orientation comme l'induction magnétique pour les personnes malentendantes.

Des travaux seront également programmés pour sécuriser les cheminements, avec la pose de contremarches et de nez de marches antidérapants, ainsi que pour améliorer les équipements sanitaires (ajustement de la hauteur des barres d'appui, installation de lave-mains, de miroirs adaptés, de barres d'appui latérales ou bien encore de dispositifs de fermeture de porte). La Direction des Ports a anticipé les demandes budgétaires nécessaires pour l'exercice 2025. La programmation et le suivi de ces actions seront l'une des missions du Chargé de mission Qualité dont l'arrivée est prévue courant deuxième trimestre 2025.

L'ensemble de ces interventions vise à offrir un accueil accessible, sûr et confortable pour tous.

XI. LA MÉTROPOLE TPM, UNE MÉTROPOLE ACCESSIBLE ET INCLUSIVE

La Métropole TPM porte une attention particulière au public en situation de handicap et déploie de nombreuses actions afin de favoriser l'accès à l'ensemble de ses services et équipements et l'inclusion de tous les publics.

A. L'INCLUSION PAR LE SPORT

En 2024, la Métropole continue sa politique de soutien aux associations accompagnant les personnes en situation de handicap, en leur proposant de nombreux créneaux réservés.

De plus, l'ouverture des équipements métropolitains pour favoriser la pratique sportive des séniors se poursuit.

1. Bilan 2024 des actions réalisées

Dans le cadre des jeux Paralympiques 2024 « Métropole TPM Terre de Jeux », la Direction des Sports a mis en place un quizz destiné aux agents métropolitains sur leur degré de connaissance des jeux Olympiques. Des goodies olympiques ont été distribués pour les agents ayant bien répondu et qui sont arrivés sur le podium.



Depuis 2024, la Métropole TPM a choisi de mettre à l'honneur des athlètes d'exception en les désignant « Ambassadeurs sportifs du territoire ». Ils sont sélectionnés pour leurs performances remarquables, leur notoriété et leur participation aux compétitions internationales les plus prestigieuses. Les joueurs seront amenés à promouvoir le handisport à l'occasion de rencontres au sein des écoles élémentaires des communes membres de la Métropole sous forme d'entraînement commun, d'un moment d'échange, de questions réponses et d'une séance de dédicaces.

→ **Complexe sportif l'Estagnol à La Crau :**

- Trois associations sont accueillies sur la base d'une convention annuelle :
 - AVATH (Association Varoise d'Aide aux Travailleurs Handicapés)
 - UMANE
 - Association IEMC (Institut d'Étude de la Maladie Chronique)
- Activités organisées : danse, arts martiaux, parcours de motricité.
- 2050 participations par an réparties sur 205 créneaux annuels.

→ **Vallon du Soleil à La Crau :**

- Quatre structures accueillies avec des créneaux hebdomadaires dédiés sur la base d'une convention annuelle :
 - AVATH FOJ de Toulon
 - UMANE IME Bel Air de La Crau
 - UMANE Ensoleillado de Toulon
 - AVENS 83 de Toulon
- 1050 participations par an réparties sur 192 créneaux annuels
- Cinq structures accueillies de façon ponctuelle sur la base d'une mise à disposition :
 - IME Bell Estello du Pradet
 - Esperance Var de Toulon
 - IME La Frégate de Toulon
 - UMANE Les Mysotis de La Crau
 - AVATH de Solliès Pont
- 130 participants accueillis ponctuellement répartis sur 15 mises à disposition.
- Plusieurs espaces accessibles sont mis à disposition : La zone pique-nique, les piscines, l'espace tir l'Arc, le terrain de handball, de basketball, le terrain synthétiques.
- Activités organisées : Tennis, tir à l'arc, ramassage des déchets, baignades, jeux de motricité, football, jeux de balles.

→ **Palais des Sports TPM à Toulon :**

- Fréquentation de près de 3000 personnes (événements et créneaux annuels).
- Créneaux mis à disposition :
 - Rugby Fauteuil Club Toulon Provence Méditerranée : 82 créneaux par an
 - Para-karaté, mise à disposition pour un sportif en sport adapté (Jordan Fonteney) : 123 créneaux par an
 - Sportez-vous bien 83 (sport santé) : 82 créneaux par an
 - Sport Santé Séniors : 82 créneaux par an
 - Danse inclusive (personne en situation de handicap mental) avec l'association Revolver : 41 créneaux par an
- Evénement sportif :
 - Med Cup (rugby fauteuil)
 - Manche coupe de France N3 rugby à 13 (rugby fauteuil)
- Autres indicateurs éventuels :
 - Convention rédigée avec le Conseil Départemental (CD) sport adapté et le club handisport de tennis de table paralympique.

→ **Complexe sportif Léo Lagrange à Toulon :**

- Le CHITS pôle psychiatrique bénéficie d'un créneau hebdomadaire pour la pratique d'activités multisport et organise une fois par an un tournoi de rugby flag.
- L'association Vive la Marche Association sport (VMA) qui pratique la marche nordique avec un public du 3^{ème} âge dispose d'un créneau hebdomadaire sur Léo Lagrange.
- L'association SPORTEZ VOUS BIEN 83 bénéficie d'un créneau par semaine pour la pratique de multisport.
- Une formation sportive en parcours coordonné organisée par le CDSA a eu lieu, d'octobre 2023 à juin 2024, à raison de 3 matinées par semaine.
- 246 créneaux proposés aux associations.

→ **Vélodrome à Hyères :**

- Les associations Groupe Vitalité, Astre, Hyères yoga, Budokan Zanshin, Tokitsu Ryu et VSH section pongistes bénéficient de créneaux hebdomadaires à destination d'un public âgé : Yoga, stretching, Pilate, qi gong, gym douce et danse.
- 1640 participants par an.

2. Perspectives 2025

- Reconductio des créneaux attribués sur les équipements sportifs.
- Reconductio des Ambassadeurs sportifs.

B. L'INCLUSION PAR LA CULTURE

1. La Maison du Patrimoine - Ollioules

La Maison du Patrimoine est accessible aux personnes à mobilité réduite : rampes d'accès, monte-charges, ouverture des portes de 90 cm, aire de retournement pour les fauteuils roulants, mise en place de cartels à bonne hauteur.

Elle s'est vue décernée le 18 juillet 2023 par la Commission Territoriale de l'Association Tourisme et Handicap la Marque « Tourisme & Handicap ».

Cette labellisation témoigne de l'engagement de la Maison du Patrimoine TPM dans une démarche de progrès, afin de satisfaire les visiteurs en situation de handicap et d'améliorer l'accès aux différents espaces et contenus du musée.

La Maison du Patrimoine Métropolitain, ouverte en 2020, propose pour le public en situation de handicap :

- Un lieu totalement accessible (sauf la boutique mais il y a un accès par l'extérieur).
- Des visioguides en langue des signes française (LSF) pour chaque salle du musée.
- Des boucles audios à l'accueil du musée.
- Visites commentées pour les personnes en situation de handicap (tous les types de handicap).
- Des bandes podotactiles dans l'ensemble du musée.
- Des visioguides en langue des signes française (LSF) sur les principaux sites patrimoniaux de la Métropole accessibles sur le site Internet de la Métropole et à partir d'une publication « Raconte-moi le Patrimoine » contenant des QR codes en LSF.
- Des spectacles en LSF afin de permettre au public sourd et malentendant (enfants et adultes) d'accéder à l'imaginaire des spectacles, écouter une conférence et de participer à un atelier d'art plastique. En 2024, une narration sur le célèbre peintre Monet suivi d'un atelier d'Art Plastique a été proposé pour un public de personnes malentendantes.
- Un personnel formé aux différentes formes d'handicap.
- Des médiateurs formés à la LSF.

Sur l'année 2024, La Maison du Patrimoine a accueilli 126 personnes dont 28 en visites commentées venant des structures suivantes :

- IME Léo Lagrange
- EPADH Lou Jas
- Foyer Maurice Dujardin
- Foyer LADAPT VAR
- Résidences sénières les Girandières

Perspectives 2025 :

- Mise en place d'un partenariat avec l'IME Léo Lagrange.

2. La scène nationale Châteauvallon-Liberté

La scène nationale Châteauvallon-Liberté par sa communication s'applique à proposer des documents d'information adaptés pour certains spectacles : en braille, en gros caractères et audio à destination des personnes aveugles et malvoyantes, des visuels, ou des vidéos en langue des signes ou sous-titrées à destination des personnes sourdes et plus généralement, travaille à l'accessibilité de son site Internet et de l'ensemble des supports de communication. Depuis 2019, chaque saison, sont développées des propositions avec un minimum de trois spectacles en audiodescription et trois spectacles visuels suivis d'une rencontre avec les artistes ou adaptés en Langue des Signes Française (LSF) sur les deux structures.

Les présentations de saison ont toujours lieu en présence de deux interprètes en Langue des Signes Française.

Le label « Tourisme et Handicap » a reçu un avis favorable le 11 juillet 2023 lors de la Commission Territoriale d'attribution.

Pour les personnes malvoyantes ou aveugles : par l'audiodescription qui consiste en une description des éléments visuels d'un spectacle (décors, costumes, déplacements, déroulement de l'action).

Ils sont décrits tout au long de la représentation, pendant les silences, dans un casque remis au spectateur déficient visuel.

La scène nationale Châteauvallon-Liberté a choisi de travailler avec « Accès Culture » soutenue par le Ministère de la Culture, pour assurer à ses spectateurs des audiodescriptions de la meilleure qualité.

Pour les personnes malentendantes ou sourdes : par le choix d'un spectacle visuel (théâtre visuel, danse, cirque), adapté en LSF ou suivi d'une rencontre par un traducteur en LSF avec les artistes.

La scène nationale Châteauvallon-Liberté a choisi de travailler avec « A3 interprétation » basée à Marseille.

Pour une plus grande accessibilité : les propositions sont traduites en Langue des Signes Française via des capsules vidéo visibles sur nos réseaux sociaux :

<https://www.facebook.com/watch/141845479211709/716345722852855>

- Tarification

La scène nationale Châteauvallon-Liberté a une billetterie commune et propose un tarif solidaire aux personnes bénéficiaires des minimas sociaux et par extension aux personnes profitant de sa politique d'accessibilité. Les spectateurs bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) bénéficient du tarif solidaire de 5€ par personne pour les spectacles et de billets suspendus gratuits (à hauteur de trois spectacles par structure et par saison).

→ Châteauvallon à Ollioules

Depuis toujours et malgré la complexité et l'étendue considérable du site, Châteauvallon a eu à cœur de rendre accessible sa programmation aux spectateurs en situation de handicap en l'améliorant au fil des ans.

La praticabilité se traduit par :

- Des places de parking réservées qui jouxtent le théâtre couvert
- Des navettes pour notre 3^{ème} salle du Baou
- Des ascenseurs qui permettent de se déplacer aisément sur le site
- Des annonces sonores dans les différents bâtiments
- Des sanitaires adaptés dans le théâtre couvert et sur les toilettes extérieurs dévolus à l'Amphithéâtre
- Des clous podotactiles et des contremarches sur l'ensemble du parcours pour rejoindre le théâtre couvert et l'amphithéâtre pour les personnes déficientes visuelles
- Des places réservées dans les salles pour recevoir au mieux les personnes ayant tout type de handicap.

Des partenariats existent avec les structures suivantes :

- L'Association des Paralysés de France (AFP),
- Le collège Gustave Roux à Hyères,
- IME Bel Air, IME Les Dauphins,
- IME La Majourane,
- IME Folke Bernadotte,
- UMANE,
- Autisme PACA,
- Centre hospitalier Henri Guerin,
- L'UDV 83,
- URAPEDA Paca Corse.

De nombreux spectateurs en situation de handicap issus des établissements scolaires de la région et des spectateurs individuels sont accueillis tout au long de la saison (qui se prolonge à Châteauvallon jusqu'à fin juillet pour son festival d'été). Une audiodescription a notamment été proposée lors du spectacle « Une télévision française » de Thomas Quillardet le mardi 22 mars 2024.

En 2024, 180 personnes en situation de handicap et leurs accompagnateurs ont été accueillis, venant aussi bien du monde associatif, médical, scolaire, que du public individuel.

Perspectives pour la saison 2025 :

- Renforcer l'inclusivité au sein des salles auprès d'un public individuel (parents et enfant par exemple) qui n'ose parfois pas venir au théâtre en proposant quelques séances « relax » bien identifiées dans la programmation de la scène nationale.
- Présentation du festival d'été de Châteauvallon et du lancement de la saison 2025-2026 en Langue des Signes Française.
- Réalisation de supports de communication adaptés (vidéos en LSF, programmes en gros caractères et en braille).
- Formation des équipes au Facile à Lire et à Comprendre.

→ Le Théâtre Liberté à Toulon

Le Liberté a obtenu en novembre 2014 le label « Tourisme et Handicap ». Ce label national est attribué par le Ministère délégué au tourisme via l'association Tourisme et Handicap après évaluation de l'accessibilité des sites, sur des critères liés à l'architecture et aux équipements ainsi que sur la qualité de l'accueil et des services. En retour, le lieu labellisé signe une charte d'engagement pour maintenir l'accessibilité de la structure en état pour une durée de 5 ans renouvelable.

En 2019, le label a été renouvelé et le Théâtre Liberté est labellisé à présent pour les 4 types de handicap (auditif, mental, moteur et visuel) contre 2 auparavant.

Soucieux d'être accessible à tous, le Théâtre Liberté permet aux personnes en situation de handicap d'assister aux représentations dans les meilleures conditions.

L'équipe d'accueil du public a été formée afin d'accueillir dans les meilleures conditions et le plus simplement possible ces personnes.

- Accueil des personnes à mobilité réduite

78 spectateurs en fauteuil sont venus au Théâtre Liberté en 2024. Les espaces du Théâtre Liberté sont accessibles aux personnes à Mobilité Réduite : stationnement possible à proximité du théâtre et chaîne de cheminement respectée, entrée de plain-pied, ascenseurs, sanitaires, hauteurs des banques d'accueil et du bar.

- Accueil des personnes aveugles et malvoyantes

40 personnes aveugles ou malvoyantes ont été accueillies au Théâtre Liberté en 2024.

En complément des dispositifs mis en place dans le cadre de l'accueil des Personnes à Mobilité Réduite, il existe des rampes dans les couloirs, une signalétique en gros caractères et une annonce sonore des étages desservis dans les ascenseurs.

- Accueil des personnes sourdes et malentendantes

101 personnes sourdes ou malentendantes ont été accueillies au Liberté en 2024.

Le Liberté s'est engagé à proposer chaque saison plusieurs spectacles et rendez-vous en Langue des Signes Française (LSF) en partenariat avec A3 Interprétation et Accès Culture, ce qui en fait un lieu de référence dans la communauté sourde.

Les spectacles « Maëlstrom » mis en scène par Marie Vauzelle et Hen de Johanny Bert ont fait l'objet d'adaptations en LSF et de rencontres avec les artistes à l'issue des représentations en LSF. La scène nationale, souhaitant aller plus loin dans son engagement, a permis la création de l'adaptation LSF de « Maëlstrom » en accueillant la résidence de création.

Le spectacle « Theatre of Dreams » d'Hofesh Shechter a été suivi d'une rencontre doublée en Langue des Signes Française grâce à une interprète d'A3 Interprétation.

La conférence « Biodiversité marine, l'urgence absolue » de Camille Étienne, Roland Jourdain et François Sarano, dans le cadre de Passion Bleue #4, a été traduite en LSF.

Les présentations du Festival d'Été et de la Saison 2024-2025 dans l'amphithéâtre de Châteauvallon étaient doublées en LSF. Des capsules vidéo de présentation des spectacles de la saison 2024-2025 accessibles aux personnes sourdes ont été tournées avec l'aide d'une interprète, et mises en ligne sur les réseaux sociaux de la Scène nationale et envoyées au public sourd.

L'équipe de la scène nationale a suivi une formation « Accueil du public sourd et malentendant » sur deux jours par International Visual Théâtre en septembre 2024.

L'accueil du public le soir du spectacle est assuré par l'équipe d'accueil et de relations avec le public, aidée d'une interprète professionnelle en LSF.

Une boucle magnétique est installée dans la Salle Albert Camus (701 places) pour les personnes malentendantes. Les personnes équipées d'un appareil de correction auditive possédant la position T peuvent ainsi bénéficier d'une amplification du son.

Des casques d'amplification sonore et des boucles magnétiques individuelles sont à la disposition des personnes non-appareillées ou n'ayant pas cette position T, grâce au mécénat de la Société Générale. Au cours de l'année 2024, 228 personnes ont pu bénéficier de ces casques.

- Accueil des personnes en situation de handicap mental

Plusieurs structures fréquentent le Théâtre Liberté : les Instituts Médicaux-Éducatifs, le Groupement d'Entraide Mutuelle (GEM), Hôpitaux de jour. L'équipe de relations avec le public et l'équipe d'accueil sont particulièrement attentives à faciliter leur venue : placement adapté en salle, possibilité d'entrer et de sortir pendant le spectacle, échanges bienveillants permettent à ces groupes de venir sereinement au Théâtre Liberté et de profiter de la programmation. Le GEM Club du Lien a aussi participé à une répétition publique et une visite guidée des coulisses techniques du Théâtre.

Perspectives pour l'année 2025 :

Lors du premier semestre 2025, le Théâtre Liberté proposera :

- Un spectacle bilingue français et LSF (Langue des Signes Française) : « Le village des sourds » de Léonore Confino, mise en scène de Catherine Schaub. Deux représentations seront suivies de rencontres entre les publics entendants et sourds et les artistes, grâce à la présence d'un interprète en LSF. À nouveau, une résidence sera proposée à la compagnie pour retravailler l'adaptation LSF du spectacle.
- La représentation de « Les Gros patinent bien » du 10 janvier sera suivie d'une rencontre entre les publics entendants et sourds et les artistes, grâce à la présence d'un interprète en LSF.
- Sur certains spectacles sera mis en avant un accueil bienveillant et inclusif afin de permettre aux familles de s'inscrire en toute sécurité. L'ensemble du public de la salle sera sensibilisé à cet accueil. La première représentation concernée sera celle du ciné-concert proposé avec le Fimé, « Les Vacances de Monsieur Hulot » de Jacques Tati avec la compagnie FantomUs.

Au second semestre 2025, Le Théâtre Liberté souhaiterait proposer :

- Le spectacle « Le Mariage forcé », mis en scène par Louis Arène, en audiodescription pour les spectateurs aveugles ou malvoyants avec Accès Culture.
- Le spectacle de la compagnie toulonnaise « Hors Surface : Face aux murs », sera suivi le 30 septembre d'une rencontre avec les artistes en LSF.

3. L'École Supérieure d'Art et Design TPM / ESADTPM

Depuis la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, les établissements recevant du public (ERP) doivent être accessibles à tous les types de handicap. Ils doivent permettre à tous, sans distinction, de pouvoir y accéder, y circuler et recevoir les informations diffusées.

- Lors de l'année scolaire 2024-2025, un travail a été réalisé pour la rédaction d'une charte relative à l'accessibilité des parcours d'études au sein de l'enseignement supérieur de l'ESADTPM visant à développer et conforter la mise en œuvre des dispositifs d'accessibilité offerts aux étudiants en situation de handicap pour validation en Conseil d'Administration courant 2025.
- Une étudiante à mobilité réduite bénéficie depuis le début de son cursus scolaire, d'un aménagement adapté afin de lui permettre de travailler dans de bonnes conditions (bureau, casier).



Perspectives 2025 :

- L'inclusion par le numérique : créé en 2014, le site Internet de l'ESADTPM a besoin d'une refonte graphique, fonctionnelle et ergonomique. Une consultation a eu lieu, mais au regard du nouveau projet d'établissement, une réflexion est en cours pour réadapter cet outil ainsi que les autres outils numériques.
- Validation administrative, financière et numérique, du logiciel « hyperplanning » mise en fonction prévue rentrée 2025
- Projet d'accessibilité au numérique que la bibliothèque pourrait mettre en place durant l'année 2025 :
 - La bibliothèque souhaite rendre son site et son catalogue en ligne plus accessible notamment en permettant aux usagers une personnalisation de l'affichage et de l'interface.
 - Les usagers pourraient choisir la taille des caractères du texte, et modifier les couleurs afin de rendre le contraste plus lisible.
 - Ces fonctions sont à mettre en place avec le prestataire de SIGB (Système Intégré de Gestion des Bibliothèques) Archimed.

4. Le Conservatoire TPM

Le Conservatoire TPM ouvre ses portes à un public aux besoins particuliers et propose des dispositifs d'accueil adaptés au besoin de chacun, pour une égalité des droits et des chances et pour que chacun puisse s'épanouir dans l'art.

Le site Internet du conservatoire TPM est accessible aux malvoyants en audiodescription. Il suffit de télécharger une des applications dédiées pour permettre l'audiodescription de chacune des pages. Un numéro de téléphone et un mail ont été attribués aux Arts intégrants. Une politique « arts intégrants » a été mise en œuvre sur l'année scolaire 2023-2024 :

- Des formations ont été organisées à destination de l'ensemble du personnel du Conservatoire TPM toutes filières confondues sur la notion d'handicap.
 - 52 agents administratifs, techniques, responsables de site, professeurs, conseillers aux études y ont participé.
- Des formations plus spécifiques pour les enseignants ont été programmées
 - 15 professeurs, conseillers aux études et responsables de site en ont bénéficié.
- 2 stages d'arts intégrants en novembre 2023 et avril 2024 sur 1 semaine pour l'accès des publics en situation de handicap avec la résidence de Sainte-Marie des Anges / Ensoleillado en inclusion avec des élèves du CRR, à Hyères au Conservatoire TPM, clôturée par un spectacle au Théâtre Denis de Hyères le 17 avril 2024.
- Une référente Handicap et 2 référentes Parcours Adaptés ont été désignées pour ce projet.

Perspectives 2025 :

Pour la rentrée prochaine, de nouveaux projets vont être proposés et d'autres seront renforcés :

- Un atelier mensuel basé sur la danse et l'expression corporelle (en présence des autres danseurs de la classe). Il concerne les élèves ayant des troubles des apprentissages ou en situation de handicaps cognitifs âgés de plus de 15 ans et des adultes.
- Un atelier mensuel basé sur un travail corporel dont l'objectif est de travailler autrement pour surmonter les difficultés rythmiques, d'espace ou autres. Il concerne les élèves DYS, musiciens, chanteurs, circassiens, acteurs et danseurs, des adolescents ou de jeunes adolescents avec du sur mesure pour chaque élève.
- Des formations seront reconduites autour de l'adaptation de l'enseignement artistique aux publics en situation de handicap (Troubles DYS, Troubles Déficit de l'Attention avec ou sans Hyperactivité et au Trouble Autistique). La référente handicap sera également formé sur la prise en charge personnelle des élèves à besoins particuliers.
- Des partenariats vont être renouvelés (avec UMANE) et des conventions vont être signées pour l'organisation de rencontres et de concerts artistiques.

5. L'Opéra TPM à Toulon



Concert pédagogique - Palais Neptune

L'accueil des publics à besoins particuliers fait partie des missions de service public de l'Opéra de Toulon.

Une attention particulière est portée aux personnes en situation de handicap, aux publics hospitalisés ou accueillis en établissement de santé, qu'il s'agisse d'enfants ou d'adultes.

L'accessibilité constitue l'un des engagements notables de l'Opéra de Toulon, qui met en œuvre des initiatives concrètes pour permettre à chacun de profiter de l'offre artistique dans les meilleures conditions.

L'enjeu est de rendre l'offre musicale accessible à tous.

- **Secteur médico-social**

L'Opéra de Toulon s'engage auprès de malades, de personnes en situation de handicap par l'intermédiaire d'associations ou établissements spécialisés afin de proposer une offre culturelle adaptée. Une équipe dédiée et formée assure un accompagnement bienveillant des publics concernés. À travers son dispositif « Parcours découverte », l'Opéra de Toulon les initie à l'univers du spectacle vivant. Ce programme propose l'accès à des séances de répétitions permettant aux participants de découvrir les coulisses d'un spectacle et de mieux comprendre les différents aspects d'une production artistique. L'accueil en petits groupes encourage l'échange, tout en créant des liens attentifs et chaleureux entre l'équipe dédiée et les bénéficiaires.

En 2024, une cinquantaine de personnes provenant d'établissements médico-sociaux ont bénéficié du « Parcours découverte » :

- En mars, des résidents des foyers Ensoleillette et Ensoleillado ont également été invités à assister aux répétitions d'Orphée et Eurydice. Ces deux foyers accueillent des adultes en situation de handicap physique et mental.
- En avril, des adultes handicapés de l'ADAPT Var se sont rendus au « Live » du Zénith de Toulon pour écouter l'Orchestre de l'Opéra de Toulon à l'occasion des répétitions du concert « Eroïca », concert autour des œuvres de Beethoven. En septembre, ils ont pu entendre le Boléro de Ravel au Palais Neptune. L'ADAPT Var est une association qui accompagne les personnes handicapées dans leur vie quotidienne.
- En septembre, des patients de l'institut Club Le Figuier sont venus écouter l'Orchestre de l'Opéra de Toulon lors des répétitions du célèbre « Boléro de Ravel » au Palais Neptune. Le Club Le Figuier est un institut thérapeutique qui accueille en hôpital de jour, des adultes atteints de troubles psychiatriques.

En octobre, un groupe d'adultes de l'Établissement d'Accueil Médicalisé (EAM) Siou Blanc a assisté à une répétition de « La Force du destin » de Verdi au Zénith de Toulon. L'EAM est destiné à accueillir des personnes gravement handicapées.



Répétition de l'Orchestre de l'Opéra de Toulon au Live du Zénith de Toulon

• Secteur médico-éducatif

Dans le cadre des différents dispositifs pédagogiques menés par l'Opéra de Toulon en partenariat avec l'Éducation Nationale tels que Derrière le rideau, le Printemps des jeunes ainsi que des concerts pédagogiques, une cinquantaine d'enfants en situation de handicap ont été accueillis tout au long de l'année. Les enfants sont accompagnés par des associations ou des établissements médico-éducatifs de la Métropole :

- L'Association pour le Développement d'Institutions de Recours (ADIR) : cette association accueille des enfants et adolescents en souffrance psychique. Ils sont accompagnés au sein d'un dispositif d'accueil, réparti en deux Instituts Médico-Éducatifs (IME). Parmi eux, Le Clos des Bertrands à Ollioules et La Majourane à Toulon.
- Les Instituts Médico-Éducatifs de la Croix-Rouge Française accueillent des enfants, adolescents et jeunes adultes en situation de handicap (déficience intellectuelle, autisme, polyhandicap, handicap moteur). Les enfants sont accueillis au sein de l'IME Folke Bernadotte à La Seyne-sur-Mer.
- L'Institut d'Éducation Motrice (IEM) Olbia : cet institut prend en charge les enfants et adolescents dont la déficience motrice nécessite le recours à des moyens spécifiques pour le suivi médical, l'éducation spécialisée, la formation générale afin de réaliser leur intégration familiale, sociale et professionnelle. Une école publique, dotée d'enseignants spécialisés, est installée, par convention, avec l'Éducation nationale, au Collège Les-Hôpitaux (Gustave Roux à Hyères) permettant de poursuivre une scolarité adaptée en primaire et secondaire.
- Les classes ULIS (Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire) : les ULIS sont des classes particulières pour la scolarisation d'élèves en situation de handicap au sein d'un établissement scolaire. Elles permettent de poursuivre des apprentissages adaptés aux potentialités et aux capacités des élèves afin d'acquérir des compétences sociales et scolaires.
- L'École Dominique Mille : cette école située à Toulon accueille des élèves atteints d'un handicap moteur associé ou pas à des troubles visuels, psychologiques ou intellectuels légers, dans le cadre d'une scolarité classique du CP au CM2.
- L'Établissement et Services pour Enfants et Adolescents Polyhandicapés (EAAP) Les Myosotis : cet établissement accueille et accompagne des enfants lourdement handicapés entraînant une réduction notable de leur autonomie.

• Les dispositifs pédagogiques

○ « Derrière le rideau »

« Derrière le rideau » est un parcours culturel autour d'un spectacle programmé par l'Opéra de Toulon et proposé aux élèves des établissements scolaires du département à qui l'Opéra de Toulon propose un accès aux répétitions, aux représentations d'opéras ou aux concerts après avoir étudié les œuvres en classe. En 2024, le dispositif Derrière le rideau concernait les opéras Thaïs, Le Couronnement de Poppée, Les Capulet et les Montaigu et La Force du destin ainsi que le concert Contemplations qui mettait à l'honneur une œuvre de la jeune compositrice Camille Pépin, « The Sound of Trees » et « Vajrayana ». Des enfants issus de l'IME Le Clos des Bertrands ont participé à « Derrière le rideau ».

○ Printemps des jeunes

Il s'agit d'un événement annuel organisé par l'Opéra de Toulon, le Festival de Musique de Toulon et sa région, le Conservatoire Toulon Provence Méditerranée et l'Éducation Nationale. Le « Printemps des jeunes » fait partie des actions pédagogiques marquantes de la fin de saison à l'Opéra de Toulon. Cette action permet à des élèves de participer à la création d'une production musicale et vocale afin de les sensibiliser à la musique classique. Préparés par des intervenants en musique du Conservatoire, ces « Musiciens en herbe » se produisent devant leurs camarades dans le cadre du dispositif national appelé « Élèves au concert ». Au programme, deux concerts mettant à l'honneur « Les Quatre Saisons » de Vivaldi avec l'Orchestre à cordes et cinq concerts d'airs d'opéras avec le chœur.

Des élèves des classes ULIS de l'école élémentaire des Quatre Chemins des Routes ont participé au « Printemps des jeunes ».



Le Printemps des jeunes - Collège La Marquisane

○ Concerts pédagogiques

Dans le but de développer l'éducation musicale, l'Opéra de Toulon propose, en partenariat avec le Festival de Musique de Toulon et sa région et l'Inspection Académique du Var, des séances scolaires lors des concerts avec l'Orchestre de l'Opéra de Toulon ou la Musique de la Marine nationale. Ces séances sont enrichies par un travail préparatoire en classe, grâce à la mise à disposition d'un dossier éducatif élaboré par la conseillère pédagogique en musique de l'Éducation Nationale.

En 2024, cinq concerts à destination des établissements scolaires du Var ont été proposés au Palais Neptune :

- Février : « Vajrayana » et « The Sound of Trees », œuvres de la jeune compositrice Camille Pépin, interprétées par l'Orchestre symphonique de l'Opéra de Toulon.
- Mars et novembre : deux concerts de l'Orchestre de la musique de la Marine nationale, à l'occasion desquels les musiciens ont fait découvrir leurs instruments dans un répertoire éclectique. Ces concerts participatifs créent un réel moment de partage entre élèves et musiciens.
- Avril : deux grandes œuvres de Beethoven, le concerto pour piano n°5 « L'Empereur » interprété par le pianiste Leonardo Pierdomenico, et la Symphonie n°3 « Héroïque », dirigées par cheffe polonaise Barbara Dragan.
- Septembre : le « Boléro de Ravel » interprété par l'Orchestre de l'Opéra de Toulon sous la direction de son directeur musical Victorien Vanoosten.

Des enfants des IME Folke Bernadotte et La Majourane, de l'IEM Olbia installé au Collège Les-Hôpitaux Gustave Roux à Hyères, de l'école Dominique Mille et de l'EEAP Les Myosotis ainsi que des classes ULIS ont assisté aux différents concerts pédagogiques proposés.

- Politique tarifaire

Les différents dispositifs pédagogiques proposés tout au long de l'année 2024 étaient gratuits. À titre individuel, l'Opéra de Toulon applique un tarif préférentiel de 15€ sur l'ensemble de la programmation aux personnes en situation de handicap avec la carte mobilité inclusion invalidité. Pour leur accompagnateur une réduction allant jusqu'à 50% est proposée.

En 2024, 141 personnes en situation de handicap et 78 accompagnateurs ont bénéficié de ces tarifs.

Perspectives 2025 :

Au fil des années, l'Opéra poursuit sa politique visant à rendre la culture accessible au plus grand nombre malgré les nombreux obstacles : difficultés physiques à se déplacer, ressources financières limitées, barrières sociales ou éducatives... un frein pour une partie de la population à bénéficier pleinement de l'offre culturelle. L'Opéra poursuit le déploiement de ces actions en faveur en l'inclusion.

Parmi les actions mises en place en 2025 figurera la participation à la réunion annuelle du réseau Accès Culture qui œuvre pour rendre le spectacle vivant accessible aux personnes en situation de handicap sensoriel : aveugles, malvoyants, sourds et malentendants à travers des dispositifs adaptés (audiodescription, surtitrage, interprétation en langue des signes, mise à disposition de programme de salle en braille et caractères agrandis...).

Depuis plusieurs années, l'Opéra de Toulon fait appel à cette association pour proposer des spectacles en audiodescription. C'est le spectacle jeune public « Une Petite Flûte », une adaptation de La Flûte enchantée de Mozart, mis en scène par Julie Depardieu qui a été choisi pour bénéficier de ce dispositif. Une trentaine de spectateurs a été concernée.



© Guillaume Castelot

« Je tiens, ainsi que mes collègues, à vous remercier chaleureusement pour l'accueil réservé à notre arrivée et à notre départ ainsi que pour la qualité de l'Opéra proposé. La mise en scène était parfaite et l'ensemble des intervenants ... ont réussi à captiver l'attention de mes élèves en situation de handicap en transmettant joie, humour et bienveillance. » EEAP Les Myosotis suite à une séance scolaire de La Petite Flûte.

6. Le Pôle

Depuis ses débuts, Le Pôle a toujours accordé une place particulière aux publics empêchés. Chaque saison, l'équipe des relations avec les publics prend à cœur de coconstruire avec les structures et associations, des parcours de spectacles adaptés et des actions artistiques et culturelles. Un lieu ouvert à tous.

→ Une présentation de la saison dédiée aux instituts spécialisés et associations :

Une présentation de la saison 2024-2025 dédié aux instituts spécialisés et associations s'est déroulée le vendredi 7 juin 2024. Elle a permis d'accueillir une trentaine de professionnels du champ du handicap. Ce moment privilégié permet de cerner les problématiques de chacun, de choisir les spectacles les plus adaptés et de proposer un accueil personnalisé à chaque groupe, à la fois à la Maison des Comoni, sous les chapiteaux de la mer, à la bibliothèque Armand Gatti, au festival Regards sur Rue et au théâtre du Rocher à La Garde.

→ Fréquentation

La programmation du Pôle propose des représentations tout au long de l'année en temps scolaire, à 10h et 14h30. Il est ainsi possible d'accueillir les instituts spécialisés et associations en journée ou en soirée.

Sur l'année 2024, Le Pôle a accueilli 470 personnes de diverses structures :

- IME Bel air
- IME Bel Estello
- IME Présence
- IME Dominique Milles
- IME les Dauphins

- IME Jean Itars
- IME La Majourane
- IME Clos Bertrand
- Pôle sensoriel déficient visuel
- Pôle sensoriel déficient auditif
- Association La Barigoule
- ITEP Les Moineaux de l'Ermitage
- Collège Gustave Roux - élèves de l'hôpital Pomponiana
- Foyer occupationnel L'AVATH
- Foyer de vie Saint Martin
- Association Quoi de Neuf

→ Partenariat avec le Pôle Sensoriel pour Déficients Auditifs (PSDA)

- Présentation des spectacles de la saison en langues des signes.

Le Pôle propose aux adolescents du Pôle Sensoriel pour déficients auditifs (PSDA-EP83) de signer, à travers la réalisation d'une vidéo, une partie de la programmation de la saison afin d'en faciliter l'accès auprès des publics empêchés. Les spectacles présentés sont ceux que les jeunes viendront voir.

→ Partenariat avec le Pôle Sensoriel pour Déficients Visuels (PSDV)

- Un programme accessible aux malvoyants

L'équipe éducative du Pôle Sensoriel pour déficients visuels (PSDV-EP83) et l'équipe du Pôle ont souhaité mettre en place un programme lisible et adapté aux enfants et adultes malvoyants. Au travers des séances de travail ensemble, des programmes adaptés ont été publiés pour quelques spectacles de la saison.

Un partenariat a également été mis en place avec le PSDV-PEP83 afin de permettre aux enfants d'assister à des spectacles adaptés à leur handicap.

→ Prix Armand Gatti, un projet Éducation Artistique et Culturelle accessible à tous

Il s'agit d'un travail tout au long de l'année auprès de deux classes ULIS du collège La Ferrage à Cuers et du collège Jules Romain à Nice. Les élèves ont accueilli dans leur classe des comédiens pour une lecture partagée des textes de théâtre de la sélection. Ces élèves ont voté et choisi leur texte préféré et ont pu monter au plateau présenter leur séquence coup de cœur à l'ensemble des élèves du projet. Ils ont échangé avec l'auteur du texte.

→ Festival « Regards sur Rue »

Le festival Regards sur Rue s'est déroulé à La Seyne-sur-Mer les 27, 28 et 29 septembre 2024. Un parcours du spectateur adapté et personnalisé est proposé aux instituts et associations afin de profiter de l'ensemble des spectacles dans les meilleures conditions. Sur le weekend, une personne de l'équipe est en charge de l'accueil des publics empêchés.

Perspectives 2025 :

- Livraison d'un ascenseur à la maison des Comoni au Revest-les-Eaux.

7. La Villa Noailles à Hyères

Des personnes en situation de handicap fréquentent régulièrement les sites de la Villa Noailles mais ne sont pas comptabilisées spécifiquement.

Une partie du bâtiment de la Villa Noailles est accessible pour les personnes en situation de handicap moteur, une dérogation existe pour les étages de l'exposition historique. Un parking réservé PMR est également présent sur le site.

En 2024, sur chaque site (Hyères et Toulon), un catalogue des expositions en cours est systématiquement offert à chaque visiteur à Mobilité Réduite étant dans l'incapacité d'accéder à certains espaces d'expositions. Un accompagnement spécifique est prévu pour les personnes en situation de handicap moteur qui veulent assister au défilé du Festival international de mode, de photographie et d'accessoires - Hyères.

Perspectives 2025 :

- Un livret d'accueil du public en situation de handicap moteur sur le site de la Villa Noailles est en préparation et sera téléchargeable depuis le site Internet de la Villa Noailles avant le 31 décembre 2025, afin que ce public puisse préparer sa visite.
- Un QR code au niveau de l'ascenseur permettra d'accéder au document lorsque les personnes sont déjà sur place.
- Un livret FALC (Facile à Lire et à Comprendre) sera également téléchargeable sur le site Internet de la Villa Noailles dans ces mêmes délais.
- Maintien de la gratuité pour le public en situation de handicap malgré la mise en place d'une billetterie. Une gratuité accompagnateur est également prévue.

8. L'Hôtel des Arts à Toulon

En 2024, l'Hôtel des Arts (HDA) a accueilli 144 visiteurs en situation de handicap de tous âges et toutes formes de handicap lors de visites médiatisées avec ou sans atelier. L'HDA est accessible pour les personnes à Mobilité Réduite.

Les structures accueillies sont des IME (Instituts Medico Éducatifs) ou des associations qui mènent des actions de loisirs et de découverte culturelles destinées à des jeunes ou adultes en situation de handicap.

- Les associations accompagnatrices en 2024 :
 - FOLKE BERNADOTTE (IME) : personnes souffrant de déficience intellectuelle, troubles psychiques, autisme
 - L'ADAPT : accompagnement des personnes en situation de handicap
 - COEZION : association d'aide aux personnes adultes ayant un trouble autistique ou du neurodéveloppement
 - PARTAGEM : groupe d'entraide pour des personnes souffrant de lésions cérébrales

9. La Villa Tamaris

Les aménagements réalisés à ce jour au sein de la Villa Tamaris sont très fonctionnels mais certains points auraient besoin d'être revus afin d'améliorer l'expérience des usagers porteurs d'un handicap.

- Accueil du public :
 - Des visites commentées adaptées au public en situation de handicap peuvent être organisées.
- Aménagements existants :
 - Présence ascenseurs à tous les étages.
 - Rampes d'accès - Bancs disponibles pour le repos.
 - Une place de stationnement PMR est disponible à proximité immédiate de l'entrée.
 - Un sanitaire accessible aux personnes à mobilité réduite est disponible.
- Site Internet :
 - Informations PMR existantes.

Perspectives 2025 :

- Formation et sensibilisation des agents d'accueil - Prévision formation au langage des signes.
- Prévoir une seconde place PMR et rendre également plus lisible l'emplacement indiquant la place PMR.
- Rajouter un sanitaire accessible aux personnes à Mobilité Réduite.
- Indiquer sur le site Internet l'existence des ascenseurs.

C. LES ACTIONS DE L'OFFICE MÉTROPOLITAIN DE TOURISME PROVENCE MÉDiterranée (OMTPM) EN FAVEUR DE L'ACCESSIBILITÉ

Créé en 2017, lors du transfert de la compétence tourisme à la Métropole Toulon Provence Méditerranée, l'Office Métropolitain de Tourisme Provence Méditerranée (OMTPM) regroupe les 12 villes composant la Métropole : Carqueiranne, La Crau, La Garde, Hyères, Ollioules, Le Pradet, Le Revest-les-Eaux, Saint-Mandrier-sur-Mer, La Seyne-sur-Mer, Six-Fours-les-Plages, Toulon et La Valette-du-Var.

Organisé de 2017 à 2023 selon un système de pôles géographiques, l'Office de Tourisme Métropolitain est entré dans une nouvelle phase de structuration le 2 novembre 2023.

Il est désormais organisé par directions d'activités, pilotées par une direction générale, agissant elle-même en lien étroit avec le Président et le comité directeur.

Six directions ont émergé : Accueil / Commercialisation / Communication / Filières / Relations avec les Professionnels / Supports.

Le service accessibilité a été rattaché à la direction des filières.

12 points d'accueil ouverts toute l'année, des équipes polyglottes y accueillent le public toute l'année sur la Métropole.

1. *Création des registres publics d'accessibilité (RPA)*

Tous les Bureaux d'Information Touristique disposent désormais d'un Registre Public d'Accessibilité permettant d'informer le public du degré d'accessibilité et de ses prestations consultables par tous, conformément à la loi du 11 février 2005.

2. *Équipement des Bureaux d'Information Touristique*

Les Bureaux d'Information Touristique de Porquerolles et des Sablettes ont été équipés de boucles magnétiques, de loupes, de sonnettes et de rampes.

De plus, l'OMTPM s'est dotée de 12 « chaises-canne » afin de les mettre à disposition des usagers lors de visites guidées ou de balades autonomes.

Bienvenue
en Provence Méditerranée



3. Label Tourisme et Handicap et actions réalisées

L'Office Métropolitain de Tourisme Provence Méditerranée a un rôle de sensibilisation et d'accompagnement auprès des professionnels afin de rendre accessible leurs sites ou activités aux personnes en situation de handicap. Il est présent avec le Conseil Départemental du Var sur la promotion de la destination et la sensibilisation des prestataires de tourisme en termes d'accessibilité.

- En 2024, cinq partenaires ont obtenu le label Tourisme et Handicap :
 - Le Château de Mauvanne à Hyères
 - Le Musée d'Art à Toulon
 - L'Ibis Style de Toulon
 - Le restaurant les Aludes à Toulon
 - Les plages des Sablettes
- 4 renouvellements de label ont été réalisés.
- Une brochure touristique a été réalisée en collaboration avec l'association PARIH 83 en Facile à Lire et à Comprendre (FALC). Nous avons également réalisé une vidéo de présentation de notre destination en partenariat avec l'URAPEDA. La vidéo est disponible en Langue des Signes Française (LSF) afin de la rendre accessible aux personnes ayant des déficiences auditives.
- Une collecte solidaire a été mise en place tout au long de l'année 2024, invitant les collaborateurs à ramener des bouchons au profit des associations « Handibou » et « France Cancer ».
- Désormais, deux évaluatrices pour le label « Tourisme et Handicap » œuvrent au sein de l'Office de Tourisme, dont l'une a suivi une formation en décembre 2024.
- Un Groupe de travail sur le Tourisme adapté a été initié en 2024, afin de renforcer les liens entre partenaires pour améliorer l'accessibilité et travailler ensemble pour des projets communs pour et avec les personnes concernées. La première réunion a eu lieu en septembre 2024, réunissant 22 participants (professionnels et associations référentes handicap).
- Dans le cadre des Journées Nationales Tourisme et Handicap (JNTH), cinq visites guidées adaptées ont été organisées (dont une en Langue des Signes Française) et ont réunies une centaine de participants.



- Une balade adaptée a été organisée en septembre 2024 à Carqueiranne, dans le cadre de la semaine de la Nature. Vingt personnes présentant des déficiences visuelles ont pu y participer.
- L'OMTPM a participé au Salon Handica à Lyon le 5 et 6 juin 2024 et a partagé le stand de l'association Tourisme et Handicap avec d'autres sites labellisés au niveau national. Le salon a accueilli plus de 6 412 visiteurs :
 - 48% de professionnels.
 - 52% d'usagers grand public.



4. Perspectives 2025

- Édition de la brochure « Vacances Accessibles 2025/2026 » : Préparation et distribution d'une brochure dédiée aux séjours accessibles pour tous.
- Création de documents touristiques en braille : traduction et publication de supports en braille pour une meilleure inclusion des personnes non voyantes.
- Participation aux Journées Nationales Tourisme et Handicap (JNTH) 2025 : Organisation et implication dans les actions nationales en faveur du tourisme accessible.
- Participation au DuoDay 2025 : engagement dans cette initiative favorisant l'inclusion professionnelle des personnes en situation de handicap
- Participation au salon AUTONOMIC Marseille - novembre 2025 : Présence au salon dédié à l'autonomie, aux innovations et à l'accessibilité.
- Réflexion et lancement des travaux sur la conformité RGAA du site Internet : démarrage des démarches pour rendre le site web conforme au Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité (RGAA).

D. L'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

1. Etat des lieux de la démarche engagée

- La Métropole TPM s'est engagée depuis plusieurs années en faveur de l'inclusion des travailleurs en situation de handicap au sein de ses collectifs de travail.
- Cet engagement s'est traduit par un recensement et un accompagnement des agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi, permettant ainsi de garantir leur maintien dans l'emploi. À ce jour, **175 agents** bénéficient de l'obligation d'emploi - travailleurs handicapés.
- Au quotidien, le référent handicap de la Métropole informe les agents sur la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) et coordonne les aménagements de poste et les démarches de reclassement en lien avec les partenaires Cap Emploi et le Centre de Gestion. Le taux d'emploi direct des travailleurs en situation de handicap au sein de la Métropole TPM est de **7,54%** (au-delà de l'obligation réglementaire fixée à 6% de l'effectif).

2. Bilan des actions menées en 2024

- Études de poste réalisées en interne ou par le CDG (Centre de Gestion) et CAP EMPLOI pour les agents en situation de handicap :
 - Nombre d'études réalisées en 2024 : 15 études de poste Reconnaissance Qualité Travailleurs Handicapés (RQTH).
Ces études permettent de maintenir dans l'emploi des personnes confrontées à des difficultés à occuper leur poste de travail :
 - De conserver leur emploi dans des conditions compatibles avec leur état de santé.
 - De poursuivre leur carrière professionnelle en écartant la menace de perte d'emploi.
- **Prestations d'Appui Spécifique (PAS)** : ces prestations permettent d'identifier précisément les conséquences du handicap sur l'activité professionnelle et les moyens de le compenser.
- **Partenariat de la Métropole avec des Établissements ou Services d'Aide par le Travail (ESAT) du territoire** : ces structures permettent aux personnes en situation de handicap d'exercer une activité professionnelle tout en bénéficiant d'un soutien médico-social et éducatif dans un milieu protégé.
 - ESAT les Palmiers, Le Poséidon, Phar 83, ESAT Richard
 - Montant total alloué : 1 056 052 €
- Organisation d'actions de sensibilisation sur le handicap : 46 agents
 - Formation de sensibilisation au handicap : 2 participants
 - Formation sur les Dys : 29 participants
 - Formation « danse intégrante » : 15 participants

3. Participation à la Journée Nationale du DuoDay

→ Bilan 2024

La Métropole TPM s'est mobilisée dans le cadre de la 7^{ème} édition du DuoDay qui s'est tenue jeudi 21 novembre 2024. Le DuoDay, concept créé en Irlande en 2008, a été déployé en France depuis 2018 sous l'impulsion de la Secrétaire d'État chargée des personnes handicapées. Il s'agit d'une journée nationale durant laquelle un employeur accueille une personne en situation de handicap en duo avec un professionnel volontaire.

Ce dispositif national s'intègre dans le cadre de la Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées.

Au programme de cette journée : découverte du métier, participation active et immersion en entreprise, l'emploi étant l'un des vecteurs de l'inclusion.

Le DuoDay représente également une opportunité de rencontre pour changer de regard sur le handicap et ainsi favoriser l'inclusion.

Au total, 13 agents se sont portés volontaires et grâce à leur engagement, 11 binômes ont pu être constitués au sein de différents services et équipements métropolitains (la Communication, la Culture, les Ressources Humaines, l'informatique, la solidarité, les Espaces Naturels et Biodiversité...).

- 5 organismes prescripteurs :

- UMANE
- AVIE CAP EMPLOI
- FRANCE TRAVAIL
- ESAT ESSOR 83 (AVATH)
- MISSION LOCALE DE LA SEYNE-SUR-MER

→ Perspectives 2025 :

- Poursuivre l'engagement de la Métropole dans le cadre de la 8^{ème} édition du DuoDay qui se tiendra le jeudi 20 novembre 2025 avec un renforcement et une diversification des métiers à découvrir.



E. L'ACCESSIBILITÉ AUX SERVICES MÉTROPOLITAINS

1. L'accessibilité numérique

L'article 47 de la loi du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » institue l'obligation d'accessibilité du web public. La loi du 7 octobre 2016 étend le cadre de la loi du 11 février 2005 aux organismes délégataires d'une mission de service public.

→ État des lieux

- En 2024, le site Internet de la Métropole TPM (www.metropoletpm.fr) n'est plus conforme aux normes d'accessibilité car trop ancien (mise en ligne en 2013).
- Un abonnement concernant l'outil « Readspeaker » est renouvelé et permet une vocalisation du contenu « texte » des pages du site Internet de la Métropole en ligne et en version mobile.
 - Les utilisateurs peuvent choisir d'écouter une version audio du contenu au fur et à mesure qu'ils suivent le texte mis en surbrillance, ce qui améliore l'accessibilité du texte et rend le contenu écrit disponible à un plus grand nombre de personnes.
 - Cet outil est aussi disponible en version « responsive » du site de la Métropole pour une utilisation sur mobile ou tablette.

→ Une démarche de refonte du site Internet institutionnel de la Métropole :

- Une démarche de mise en conformité de la politique d'accessibilité numérique est engagée afin de renforcer et d'améliorer la relation à tous les usagers. Ainsi, des échanges ont été initiés avec un éditeur spécialisé en accessibilité numérique.
- Cette société a analysé les interfaces et l'ergonomie du site (UX et UI) pour garantir que les règles de mises en œuvre et les différents critères du Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité (RGAA) soient respectés dès la conception du projet.
- **Coût : 25 500 € TTC** (pour l'ensemble de l'accompagnement)

→ Perspectives 2025 :

- Analyser le respect des normes RGAA dans le développement du code et conseil pour la contribution, avec un audit de conformité à l'issue de la mise en production (fin 2025)
- Mettre en production le site Internet afin de tendre aux normes d'accessibilité en vigueur, avec audit de conformité
- Engager une démarche de mise en conformité de la politique d'accessibilité numérique :
 - Élaboration du schéma pluriannuel et de ses plans d'actions ;
 - Sensibilisation des agents métropolitains ;
 - Formation de référents accessibilité numérique ;
 - **Coût : 17 600 € TTC**

2. L'accessibilité téléphonique : ACCEO, un dispositif au service des personnes sourdes et malentendantes

→ Rappel du contexte :



La Métropole TPM a recours à l'application ACCEO en vue de son déploiement d'une part à l'échelle des antennes et services métropolitains et d'autre part à l'échelle des communes volontaires.

Cet outil permet aux personnes sourdes, malentendantes et/ou aphasiques mais également des personnes âgées de disposer via une application gratuite téléchargeable sur un smartphone ou un ordinateur, d'un accès direct à des services de transcription instantanée ou immédiate de la parole, d'interprétation en Langage des Signes Française (LSF) ou de visio-codage en Langue française Parlée Complétée (LPC).

La personne sourde, malentendante, âgée ou aphasique se connecte à l'application via le pictogramme dédié figurant sur le site de la Métropole ou via la géolocalisation ou le répertoire figurant sur le site ACCEO.

Elle se voit ainsi proposer 4 modes de communication avec le service demandé. En activant cette application, des interprètes ou traducteurs spécialisés vont ainsi contacter le service en lieu et place de l'usager ou simplement restituer les propos de l'agent à l'usager si celui-ci a la capacité d'exprimer directement sa demande.



- | | |
|--|---|
| | (TIP) Transcription Instantanée de la Parole |
| | (LSF) Visio-interprétation en Langue des Signes Française |
| | (LPC) Visio-codage Langue française Parlée Complétée |

Ces services d'accueil sont accessibles directement ou par l'intermédiaire d'une plateforme en ligne délivrant le service de traduction simultanée écrite et visuelle.

L'application ACCEO permet de communiquer avec les personnes malentendantes ou sourdes par téléphone et/ou sur site pour un échange en face à face. Elle rend totalement accessible le service ou l'établissement en favorisant l'autonomie de la personne.

La personne malentendante consulte le site ACCEO sur son smartphone, sa tablette ou son ordinateur équipé d'une webcam, d'un micro et d'une connexion Internet.

Sur l'annuaire de l'application, la personne choisit l'organisme qu'elle souhaite appeler et le mode de communication : langue des signes française, transcription instantanée de la parole ou langue parlée complétée. La personne est mise en relation avec un opérateur ACCEO. Ce dernier contacte par téléphone le service choisi et commence la traduction ou la transcription en temps réel. L'accès pour l'usager est gratuit ; cet accès est en libre-service ou sur réservation du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

→ Cadre réglementaire

Cette solution répond ainsi aux obligations réglementaires concernant l'accessibilité aux services des personnes sourdes ou malentendantes :

- **Loi 2005-102 du 11 février 2005** pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées (Art. 78).
- **Loi du 7 octobre 2016** pour une République Numérique (Art. 105) et le décret du 9 mai 2017.

→ État d'avancement de la démarche :

En 2024, la Métropole a impulsé la dynamique à l'échelle des services métropolitains en lien avec l'usager. Chaque citoyen peut désormais accéder aux services métropolitains grâce à la transférabilité de ligne lorsqu'il contacte la Métropole via le standard.

→ Perspectives 2025 :

- Poursuite du déploiement de ce dispositif à l'échelle de l'ensemble des services métropolitains.
- Organisation de réunions d'information en direction des communes en vue de la présentation du dispositif ACCEO et de sa mise à disposition gratuite sur la base d'une convention de partenariat.
- Organisation de 3 à 4 sessions d'information et de sensibilisation relatives au dispositif ACCEO en direction des agents en lien avec l'usager.



Publication réalisée par la DGA Habitat, Solidarités et Citoyenneté
Service Relations Usagers
Impression : Groupe Impremium - 100 exemplaires
Photos : ©TPM



Métropole Toulon Provence Méditerranée

Hôtel de la Métropole
107, boulevard Henri Fabre
CS 30536
83041 Toulon Cedex 9
Tél. : 04 94 93 83 00
www.metropoleTPM.fr

TOULON

LA SEYNE-SUR-MER

HYÈRES

SIX-FOURS-LES-PLAGES

LA GARDE

LA VALETTE-DU-VAR

LA CRAU

OLIOULES

LE PRADET

CARQUEIRANNE

SAINTE-MANDRIER-SUR-MER

LE REVEST-LES-EAUX